

AVIS DE CONVOCATION

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

MEMBRES DU CONSEIL

Denis M. Chartrand
Président

Orléans, Beacon Hill,
Cyrville

Roda Muse

Vice-présidente
Cumberland

Warsama A. Aden

Rideau-Vanier,
Rideau-Rockcliffé

Lise Benoit-Léger

Stormont, Dundas,
Glengarry

Louis Carrière

Élève conseiller

Amélie Dubé

Élève conseillère

Gilles Fournier

Prescott

Marielle Godbout

Capitale, Alta Vista,
Rivière, Somerset

Rachel Laforest

Hastings, Prince
Edward, Lennox et
Addington, Frontenac,
Leeds et Grenville

Jacinthe Marcil

Kanata-Nord, West Carleton-
March, Baie, Collège,
Knoxdale-Merrivale,
Kitchissippi

Samia Ouled Ali

Barrhaven, Stittsville-
Kanata-Ouest, Osgoode,
Rideau- Goulburn,
Gloucester-Nepean-
Sud, Kanata-Sud

Marc Roy

Innes, Gloucester-Southgate

Colette Stitt

Lanark, Renfrew,
Canton South-
Algonquin

Pierre Tessier

Russell

RÉUNION ORDINAIRE

DATE	Le mardi 27 avril 2021	
LIEU	Réunion en vidéoconférence (voir les détails d'accès plus bas)	
HEURE	17 h 30	Comité plénier à huis clos restreint : membres du Conseil et direction de l'éducation et secrétaire-trésorière
	18 h	Comité plénier à huis clos : membres du Conseil, élèves conseillers et direction de l'éducation et secrétaire-trésorière
	19 h	Réunion en séance publique : tous

EXPÉDITRICE

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière	S.C.R. Tremblay
---	-----------------

SONT CONVOQUÉS

Présidence	D.M. Chartrand
Vice-présidence	R. Muse
Membres du Conseil	W.A. Aden, L. Benoit-Léger, G. Fournier, M. Godbout, R. Laforest, J. Marcil, S. Ouled Ali, M. Roy, C. Stitt, P. Tessier
Élèves conseillers	A. Dubé, L. Carrière

PERSONNEL ADMINISTRATIF EN APPUI

Cadres exécutifs	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, N. Cardinal, M.C. Desrosiers, C. Dussault, A. Mahoney, S. Vachon
Directions des services administratifs	S. Brabant, M. Chrétien, É. Lessard, M. Routhier Boudreau, D. Ryan, P. Tetrault
Gestionnaire des services exécutifs	C. Guidolin
Secrétaires de séance	S. Chiquette, A. Deveau, L. Yahiaoui

VIDÉOCONFÉRENCE

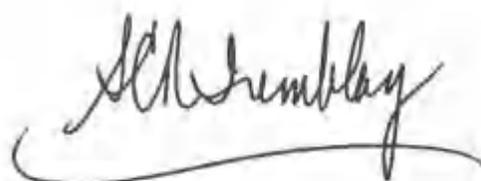
Si vous désirez vous joindre à la réunion publique, veuillez contacter :

Sophie Chiquette à sophie.chiquette@cepeo.on.ca

Copie à Claudia Guidolin à claudia.guidolin@cepeo.on.ca

Avant 15 heures, le mardi 27 avril 2021

La directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière,





**ORDRE DU JOUR
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
LE 27 AVRIL 2021**

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

- 1.1. Déclaration de conflits d'intérêts
- 1.2. Absences autorisées

2. Séance en Comité plénier à huis clos

REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE À 19 h

Reconnaissance du territoire autochtone

Nous voulons commencer en soulignant que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

3. Questions de l'assistance

4. Audition et réception des délégations

5. Audition et réception des présentations

- 5.1. É.é.p. Madeleine-de-Roybon : projet UNESCO 1-16

6. Adoption de l'ordre du jour

7. Adoption des procès-verbaux

- 7.1. Réunion ordinaire du Conseil, le 23 mars 2021 17-25

8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux 26

9. Étude des questions pour décisions et rapport des comités Séance tenante

- 9.1. Rapport du Comité plénier à huis clos, le 27 avril 2021
- 9.2. Rapport et recommandations du Comité de révision des politiques du 6 avril 2021 27-35
- 9.3. Rapports et recommandations du CCED du 20 avril 2021 36-37
- 9.4. Rapports et recommandations du CCEDP du 21 avril 2021 38-39
- 9.5. Secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville 40-54

10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure

11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres



- 12. Rapports d'information**
- 12.1. Redevances d'aménagement scolaires dans le secteur de Kingston (temps fixe à 19h30) 55-81
- 12.2. COVID-19 : mise à jour 82-85
- 12.3. Des élèves conseillers scolaires et du RECFO 86
- 12.4. De la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière 87-89
- 12.5. De la présidence et de la vice-présidence 90-93
- 12.6. Des membres
- 12.7. ACEPO / FNCSF
- 13. Retour en Comité plénier et rapport public (s'il y a lieu)**
- 14. Levée de la séance**

PROJET DE L'UNESCO



École élémentaire publique
Madeleine-de-Roybon

001



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



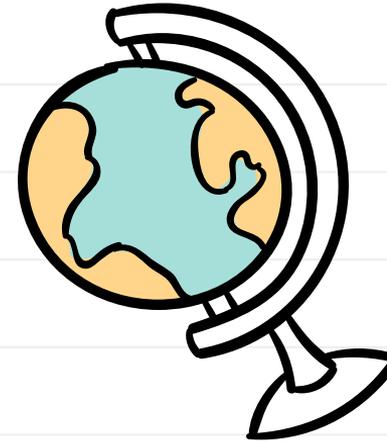
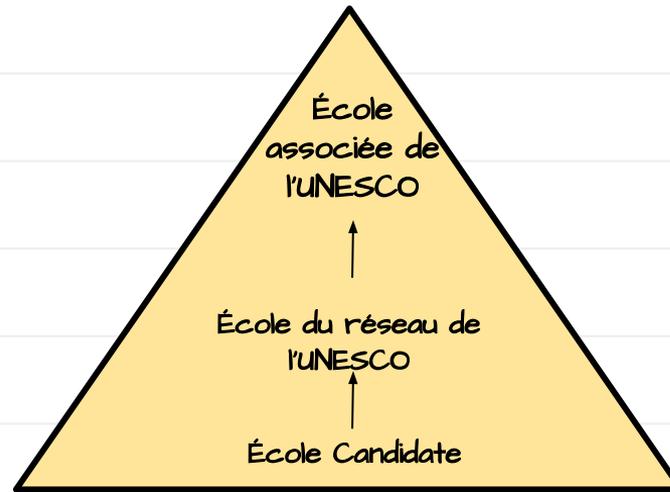
Écoles associées
de l'UNESCO
au Canada

UNESCO
Associated Schools
in Canada

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DE L'UNESCO : C'EST QUOI?

Un réseau mondial de 11 500 établissements scolaires répartis dans 182 pays.

Accès à une communauté d'apprentissage mondiale



MULTIPLES VOILETS

02

PARASCOLAIRE



003

03



COMMUNAUTAIRE



01



PÉDAGOGIQUE



POURQUOI MADELEINE-DE-ROYBON?

- Une *école internationale* de Kingston
- Une pédagogie favorisant l'ouverture sur le monde
- La voix des élèves : activités et clubs qui touchent aux valeurs de l'UNESCO
- Pont entre l'UNESCO (élémentaire) et le Le Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International (IB)



LES IDÉAUX DE L'UNESCO S'ARTICULENT AUTOUR DE 4 THÈMES.

01

Les enjeux mondiaux et le rôle du système des Nations Unies



« Pauvreté et faim dans le monde »

« Marche de sensibilisation afin de contrer les changements climatiques »

02

La Paix et les droits humains



« Réconciliation : des boîtes cadeaux »

« Des orphelins ou des enfants malades à aimer et de l'amitié à partager! »

03

Les apprentissages interculturels



« À la découverte des différentes cultures »

« La diversité enrichit nos vies »

04

L'éducation au développement durable



« La réduction des déchets »

005 « La Terre entre nos mains »

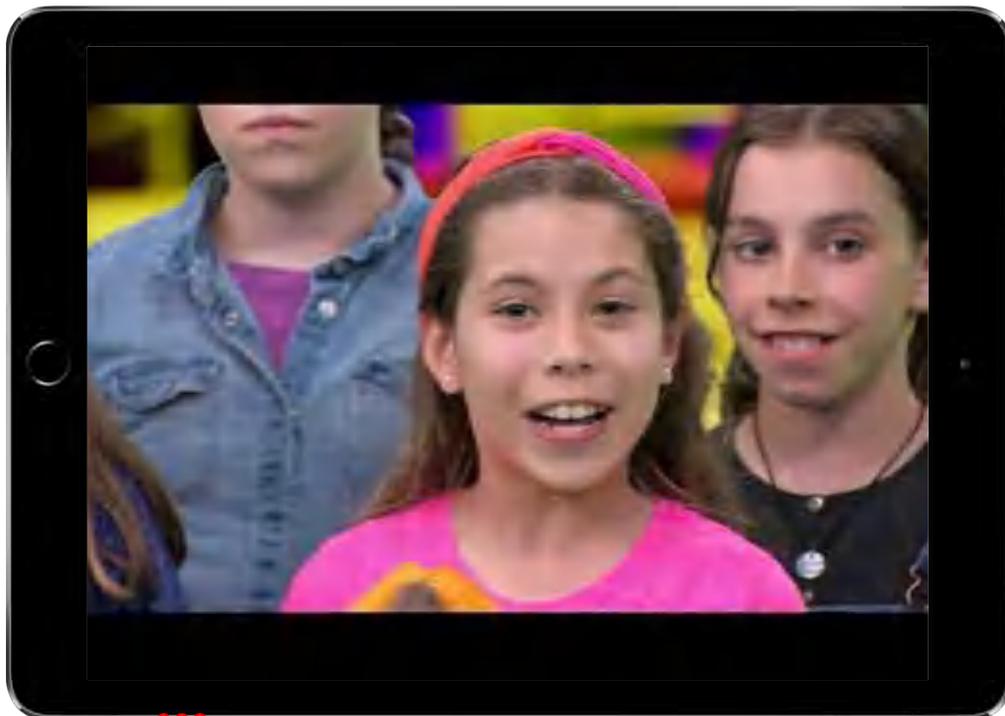
Les écoles s'engagent à promouvoir les idéaux de l'UNESCO!



01

Les enjeux mondiaux et le rôle du système des Nations Unies

Projet 1 : « Pauvreté et faim dans le monde »



LE CLUB HUMANITAIRE



École élémentaire publique
Madeleine-de-Roybon



PHILANTHROPIE

JOURNÉE PYJAMA-TOUTOU

Le mercredi 20 novembre 2019
aura lieu une levée de fonds pour
Centraide



Si tu souhaites venir en aide aux familles dans le besoin de notre communauté, apporte ton toutou et une contribution de 2\$, que tu remettras à ton enseignant(e) le mercredi 20 novembre.



École élémentaire publique
Madeleine-de-Roybon

Projet 1 : « Pauvreté et faim dans le monde »



LE CLUB MDVERT



Projet 2 : « Marche de sensibilisation afin de contrer les changements climatiques »



02

La Paix et les droits humains

Projet 3 : « Réconciliation : des boîtes cadeaux pour les enfants des premières nations d'Attawapiskat situé dans le Nord de l'Ontario »



École élémentaire publique
Madeleine-de-Roybon

02

La Paix et les droits humains

Projet 4: « Des orphelins ou des enfants malades à aimer et de l'amitié à partager! »



Des orphelins de Minsk (Biélorussie) reçoivent des Amis de poche confectionnés par nos élèves.



Des enfants des Honduras reçoivent des Amis de poche de MdR. Quels beaux sourires!

03

Les apprentissages
interculturels



Projet 5: « À la découverte des différentes cultures »

Projet 6: « La diversité enrichit nos vies »



04

L'éducation au développement durable

Projet 7 : « La réduction des déchets »



Pas de plastique !



Dîner zéro déchet !

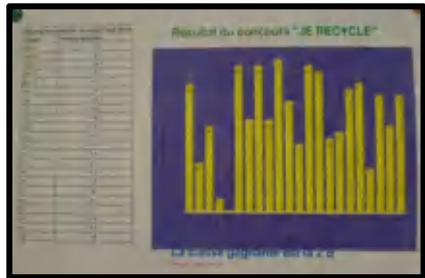


Journée des sols au Centre d'enfouissement des déchets

04

L'éducation au développement durable

Projet 8 : « La Terre entre nos mains »



Concours
« Je recycle ! »



Journée « Je nettoie ».
Nettoyage de la cour de récré.



«L'**empathie** étant la pierre angulaire de notre approche et notre **règle d'or**, nous souhaitons que nos élèves soient mieux informés, mieux sensibilisés aux différents enjeux de notre milieu et qu'ils participent de manière proactive dans le but de faire une **différence positive**.»





Enseignement
socioconstructiviste



Intégration
interculturelle
(ex: parler
intersectionnalité)



Apprentissage axé
sur l'enquête



Le Gouvernement Des Élèves



Visite chez les Soeurs de la Providence

Semaine de l'immigration francophone



ÉVÉNEMENTS UNESCO (2019-2020)

Journées thématiques

Certificats - Valeurs de l'UNESCO
016



**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
LE 23 MARS 2021
RÉUNION VIRTUELLE**

SONT PRÉSENTS :

Présidence :	D.M. Chartrand
Membres :	L. Benoit-Léger, G. Fournier, M. Godbout, J. Marcil, R. Muse, S. Ouled Ali, C. Stitt, P. Tessier
Élèves conseillers scolaires :	L. Carrière et A. Dubé
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière :	S.C.R. Tremblay
Personnel administratif :	A.H. Aïdouni, C.-C. Bouchard, M.C. Desrosiers, C. Dussault, A. Mahoney, S. Vachon, N. Cardinal, F. Laperle
Invités :	G. Proulx, D. Veilleuse et N. Sirois
Gestionnaire exécutive :	C. Guidolin
Secrétaires de séance :	A. Deveau, S. Chiquette, L. Yahiaoui
Absences :	W.A. Aden, R. Laforest et M. Roy

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

Le président déclare la réunion ouverte à 17 h 30 et procède à l'appel nominal.

1.1 Déclaration de conflits d'intérêts

Sans objet.

1.2 Absences autorisées

Sans objet.

2. Séance du Comité plénier à huis clos

Résolution 30-21

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoît-Léger, propose

QUE le Conseil se constitue en séance du Comité plénier à huis clos à 17h31.

Adoptée

La réunion reprend en séance publique à 19 h 05.

Le président fait la lecture de la Reconnaissance du territoire autochtone. Il félicite la conseillère Muse pour avoir remporté le prix Saphir - professionnelle de l'année.

3. Questions de l'assistance

Sans objet.

4. Audition et réception des délégations

4.1 Présentation d'un parent de l'école élémentaire publique Louise-Arbour - port du masque dans les écoles

Madame Crawley, parent de l'école élémentaire publique Louise-Arbour, fait une présentation sur le port du masque dans les écoles. Elle démontre que, selon certaines recherches qu'elle a retenues, les masques sont un danger pour les enfants. Elle demande que le port du masque pour les élèves soit aboli. Madame Crawley dit être appuyée dans sa démarche d'environ cinq parents mais que plusieurs n'osent pas se manifester.

Le président remercie Mme Crawley pour la présentation et les recherches qu'elle a partagées au Conseil. Il lui indique que le Conseil doit suivre les directives émises par la Santé publique et le ministère de l'Éducation et que les informations seront partagées.

Résolution 31-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Benoît-Léger, propose

QUE le Conseil reçoive la délégation d'un parent de l'école élémentaire publique Louise-Arbour.

Adoptée

5. Audition et réception des présentations

5.1 Cueillette de données sociodémographiques.

La directrice de l'éducation présente un sommaire de l'avancement du projet de collecte de données sociodémographiques en cours au CEPEO et rappelle les grandes lignes de cette collecte. Le surintendant Aïdouni et Mme D. Veilleuse sont invités à présenter le projet de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de données sociodémographiques des élèves de la maternelle à la 12^e année.

Suite à une question de la conseillère Muse, on confirme que les consultations ont été faites auprès des comités du Conseil. On ajoute qu'il était primordial de bâtir des relations avec les leaders communautaires et les groupes d'intérêt pour s'assurer de gagner la confiance de la communauté pour qu'ils s'expriment franchement lors de la collecte de données. Pour le financement, la grande majorité des dépenses sera allouée pour la création d'une structure informatique pour recueillir et entreposer les données. Le surintendant Aïdouni ajoute que deux subventions ministérielles ont été accordées pour mener la collecte de données.

Suite à une question du conseiller Tessier, la directrice de l'éducation confirme que tous les conseils scolaires francophones devront faire une telle cueillette à compter de 2023. Le CEPEO a été le seul conseil de langue française à bénéficier d'une subvention du ministère de l'Éducation pour mener ce projet pilote.

Suite à une question du conseiller Chartrand, la directrice de l'éducation confirme que le recensement sera fait sur une base volontaire et que les parents complèteront les sondages pour les élèves de la maternelle à la 3^e année.

Résolution 32-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Stitt, propose

QUE le Conseil reçoive la présentation sur la cueillette de données sociodémographiques.

Adoptée

5.2 Vision pédagogique de l'école secondaire publique Pierre-de-Blois

Le président, à la demande de la directrice de l'éducation, invite M. Ghislain Proulx, directeur de l'école et le surintendant Aïdouni à faire la présentation sur la vision pédagogique de l'é.s.p. Pierre-de-Blois. M. Proulx explique que l'objectif est d'avoir une école qui se démarquera des autres pour permettre aux élèves de développer des compétences transférables qui sont en lien avec le marché du travail actuel.

La conseillère Muse demande si seules les compétences SIGMA seront développées et M. Proulx confirme qu'éventuellement, des ateliers et certifications plus diversifiées seront offerts suite aux demandes de la communauté. Le surintendant Aïdouni ajoute qu'un programme de MHS en technologie de l'information et des communications (T.I.C.) sera offert aux élèves de 11^e et 12^e année.

Le conseiller Tessier souhaite connaître l'impact d'intégrer les 7^e et 8^e années avec les autres niveaux du secondaire et s'il y aurait nécessité de modifier notre approche en tant que conseil pour la séparation des niveaux. La directrice de l'éducation souligne que la pratique a évolué depuis 20 ans et l'approche prévue à l'é.s.p. Pierre-de-Blois s'inscrit dans l'objectif de créer des continuum d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année. Elle ajoute qu'il y a eu beaucoup de travail fait dans les 15 dernières années pour créer un climat scolaire sécuritaire dans les écoles secondaires. Le surintendant Aïdouni ajoute qu'un horaire différent est prévu pour les élèves de la 7^e et de la 8^e année et que leurs

casiers se trouveront dans des endroits différents dans l'école que ceux des élèves de la 9^e à la 12^e année.

La conseillère Ouled Ali souligne aux membres que la programmation de l'école et toutes les possibilités pédagogiques offertes suscitent beaucoup d'intérêt dans la communauté. La programmation de l'école sera disponible sur le site web de l'école prochainement.

Résolution 33-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soit reçue la présentation sur la vision pédagogique de l'é.s.p. Pierre-de-Blois.

Adoptée

6. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 34-21

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoît-Léger, propose

QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil du 23 mars 2021.

Adoptée

7. Adoption du procès-verbal

7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 23 février 2021

Résolution 35-21

La conseillère Sttit, appuyée par la conseillère Benoît-Léger, propose

QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 23 février 2021.

Adoptée

8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux

1 Fournir un appui aux présidences des conseils d'école pour mieux les outiller et créer une uniformité à travers les écoles.

En cours.

3 Créer une plateforme pour favoriser la collaboration et le partage des meilleures pratiques entre les conseils d'école.

En cours.

9. Étude des questions pour décision et rapport des comités

9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 23 mars 2021

Le président invite la conseillère Muse à présenter le rapport.

Résolution 36-21

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE la gestion procède à la consultation de la communauté scolaire de l'école élémentaire publique Julie-Payette sur un changement possible du nom de l'école.

Adoptée

Résolution 37-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Stitt, propose

QUE soit reçu le rapport FIN21-06 portant sur la modification du contrat pour la construction de l'é.s.p. Pierre-de-Blois.

QUE soit approuvé un montant de 500 000 \$ pour des modifications possibles au contrat de l'entreprise Bourgon Construction.

Adoptées

Résolution 38-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soit reçu le rapport FIN21-07 portant sur l'autorisation d'achat de portatives et un transfert budgétaire.

QUE soit approuvé l'achat de 12 portatives au coût de 1 304 412 \$, plus une contingence de 65 221 \$, plus les taxes applicables.

QUE soit approuvé le transfert budgétaire de 1 392 782 \$ des surplus 2020-2021 anticipés au budget des locaux temporaires pour l'achat des portatives.

Adoptées

9.2 Rapports et recommandations du Comité de participation des parents, le 10 mars 2021

Le président invite la conseillère Muse à présenter le rapport.

Résolution 41-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Muse, propose

QUE soit reçu le rapport du Comité de participation des parents du 10 mars 2021.

Adoptée

Résolution 42-21

La conseillère Muse, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-05 portant sur la consultation des membres du CPP quant à la meilleure manière de solliciter la participation des parents (M-3) dans le cadre du projet pilote portant sur la collecte des données sociodémographiques.

Adoptée

9.3 Révision de la politique PER_05 - Recrutement, sélection et embauche du personnel

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport. Elle explique aux membres qu'en raison de l'échéance du 31 mars, il était impossible de partager le rapport préalablement au Comité de révision des politiques et qu'en plus le Conseil doit se conformer à la récente NPP165 du ministère de l'Éducation.

Résolution 43-21

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Benoît-Léger, propose

QUE soit reçu le rapport RH21-06 portant sur la révision de la politique PER05 - Recrutement, sélection et embauche du personnel

QUE soit approuvée la politique PER05 - Recrutement, sélection et embauche du personnel révisée

Adoptées

9.4 Bourse du CEPEO

Le président invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Le conseiller Fournier demande pourquoi le CEPEO n'est pas inclus dans le rapport. Le surintendant Bouchard explique que le Conseil offre déjà deux bourses de mérite au CEPEO de 1000 \$ mais que les autres bourses énumérées dans le rapport n'ont jamais été offertes au CEPEO.

Résolutions 44-21

La conseillère Benoît-Léger, appuyée par le conseiller Tessier, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-06 portant sur les bourses du CEPEO.

QUE soit aboli le Comité de bourses d'études du CEPEO.

QUE soit octroyée une bourse du CEPEO de 1 500 \$ chacune par école secondaire, à l'école pour adultes Le Carrefour et au programme Le Transit.

QUE soit révisée en conséquence la politique ELE10 - Bourses d'études.

Adoptées

10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure

Sans objet.

11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres

Sans objet.

12. Rapports d'information

12.1 COVID-19 : mise à jour

Les membres prennent connaissance du rapport.

Résolution 45-21

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soit reçu le rapport DIR21-07 portant sur COVID-19 : mise à jour.

Adoptée

12.2 Des élèves conseillers scolaires et du RECFO

Les membres prennent connaissance du rapport d'activités des élèves conseillers scolaires. L'élève conseiller Carrière informe les membres que les rencontres du sénat se poursuivent. De plus, une rencontre avec des élèves du Burkina Faso a eu lieu ainsi qu'une autre avec le RECFO

12.3 De la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière

Les membres prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice de l'éducation. Cette dernière souligne aux membres que lors de ses visites dans les écoles, elle a constaté que les élèves sont heureux, bien à l'école et engagés. Elle ajoute que le personnel dans les écoles est dévoué et les remercie pour leur travail. La directrice se dit

chanceuse de pouvoir compter sur la grande équipe du CEPEO pendant ces périodes des plus difficiles.

12.4 De la présidence et de la vice-présidence

Les membres prennent connaissance des rapports d'activités de la présidence et de la vice-présidence.

12.5 Des membres

La conseillère Stitt informe les membres qu'elle a assisté à une conférence de l'ACEPO et a trouvé la présentation de Me Marshall très intéressante.

12.6 ACEPO | FNCSF

Le président informe les membres qu'au nom des quatre conseils scolaires publics de langue française, une lettre a été envoyée au Ministre Stephen Lecce pour que la santé mentale et la surcharge de travail des employés soient pris en compte.

13. Retour en Comité plénier à huis clos et rapport public

Résolution 46-21

La conseillère Ouled Ali, appuyée par le conseiller Tessier, propose

QUE le Conseil retourne en séance du Comité plénier à huis clos à 20 h 27.

Adoptée

À 20 h 54, les membres se constituent en séance publique.

9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 23 mars 2021 (suite)

Résolution 39-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Stitt, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-07 portant sur les recommandations des comités d'admission reçues entre le 8 octobre 2021 et le 8 mars 2021.

Adoptée

Résolution 40-21

Le conseiller Fournier, appuyé par la conseillère Ouled Ali, propose

QUE soit reçu le rapport CA-RH21-04 portant sur les mouvements de personnel du 1^{er} au 28 février 2021.

Adoptée

14. Levée de la réunion

Résolution 47-21

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Stitt, propose

QUE soit levée la réunion ordinaire du Conseil du 23 mars 2021 à 20 h 54.

Adoptée

Le président

La directrice de l'éducation
et secrétaire-trésorière

Denis M. Chartrand

Sylvie C.R. Tremblay

**Renvoi : Réunion ordinaire du Conseil
le 27 avril 2021**

SUIVIS					
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL					
#	DATE	ACTION À PRENDRE	ÉCHÉANCE	STATUT	PORTEUR DE DOSSIER
1	26/01/2021	Créer une plateforme pour favoriser la collaboration et le partage des meilleures pratiques entre les conseils d'école.	en temps opportun	en cours	MCD
2	26/01/2021	Fournir un appui aux présidences des conseils d'école pour mieux les outiller et créer une uniformité à travers les écoles.	en temps opportun	en cours	MCD
4	23/03/2021	Partager les informations de la présentation de Mme Crawley avec le ministère de l'Éducation.	en temps opportun	en cours	AM



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Comité de révision des politiques du mardi 6 avril 2021

Sont présents :

Membre d'office	D.M. Chartrand
Conseillère, conseillers scolaires membres du Comité	W.A. Aden M. Godbout (jusqu'à 18 heures)

EST ABSENTE :

Membre d'office	R. Muse
-----------------	---------

**Une erreur s'est glissée dans l'avis de convocation de cette rencontre. La conseillère Benoît-Léger aurait dû être convoquée au lieu de la conseillère Marcil.*

_____ appuyé par _____ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité de révision des politiques du 6 avril 2021.

_____ appuyé par _____ propose que soient adoptées les politiques révisées suivantes :

- **Élection à la présidence du Comité de révision des politiques du conseiller Aden**
- **Mandat du Comité de révision des politiques**
- **Politique ADC36 : Vote par courriel**
- **Politique ADC33 : Gestion des archives**
- **Politique ADC25-1 : Voies de communication pour les membres du Conseil**

RÉSOLUTION 94-13
Date d'adoption : 23 avril 2013
En vigueur : 23 avril 2013
À réviser avant :

Directive administrative et date d'entrée en vigueur : Sans objet

CONTEXTE

1. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario met à la disposition des membres du Conseil, les moyens électroniques nécessaires afin de participer, de façon exceptionnelle, à un vote par courriel lorsque des décisions importantes doivent être prises entre deux réunions du Conseil.
2. Le vote par courriel est utilisé uniquement lorsque les circonstances exigent une décision du Conseil dans des délais qui font en sorte qu'on ne peut attendre la prochaine réunion du Conseil. Dans ce contexte, les membres du Conseil reçoivent un courriel qui explique les enjeux de la situation et propose une recommandation qui doit être votée par les membres par courriel. Les élèves conseillers reçoivent également l'information.
3. Chaque membre du Conseil peut prendre connaissance du dossier pour lequel un vote par courriel est demandé et de faire part de ses commentaires, s'il y a lieu.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

4. Les dispositifs mis en place pour la tenue de vote par courriel permettent aux membres de déclarer un conflit d'intérêts à l'égard d'une question à l'étude. Le membre du Conseil ayant déclaré un conflit d'intérêts pourra avoir accès aux commentaires sans avoir droit d'y répondre.

HUIS CLOS

5. Les dispositifs mis en place pour la tenue de vote par courriel assurent que les personnes non autorisées ne participent à aucune instance qui se tient à huis clos pour l'un ou l'autre des motifs prévus au paragraphe 207(2) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, à savoir :
 - a) *La sécurité des biens du conseil;*
 - b) *La divulgation de renseignements privés, personnels ou financiers qui concernent un membre du conseil ou du comité, un employé ou un employé éventuel du conseil, ou un élève, son père, sa mère ou son tuteur;*
 - c) *L'acquisition ou l'aliénation d'un emplacement scolaire;*
 - d) *des décisions relatives aux négociations avec les employés du conseil;*
 - e) *des litiges qui touchent le conseil.*

PROCÉDURE

6. Suite à l'envoi initial du courriel qui décrit la situation, les membres du Conseil ont un délai de 48 heures pour faire parvenir, par courriel à l'attention de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière, s'ils sont favorables ou non à la recommandation proposée dans le courriel. La date et l'heure de tombée du vote sont indiquées au courriel.

ISSUE DU VOTE PAR COURRIEL

7. À la suite du vote par courriel, un 2^e courriel est acheminé aux membres du Conseil indiquant :
 - a. Le nom des membres qui ont voté;
 - b. Le nombre de votes favorables à la recommandation;
 - c. Le nombre de votes défavorables à la recommandation;
 - d. Le nombre de votes d'abstention à la recommandation;
 - e. La décision découlant du vote (adoption ou non de la recommandation).
8. Comme pour tout vote du Conseil, le quorum doit être atteint (7 répondants) et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés.
9. Afin d'obtenir, pour les archives, une résolution officielle, un rapport d'information est rédigé et présenté aux membres lors de la réunion subséquente du Conseil, faisant état :
 - i. de la synthèse du contexte;
 - ii. du nombre de membres votant favorablement ou non favorablement et des abstentions;
 - iii. conflits d'intérêts;
 - iv. des résolutions, adoptées ou non adoptées.
10. Le bureau de la direction de l'éducation est responsable de l'application de cette procédure.

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation d'émettre, le cas échéant, des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.



RÉSOLUTION 94-13

Date d'adoption : 23 avril 2013

En vigueur : 23 avril 2013

À réviser avant :

Directive administrative et date d'entrée en vigueur : Sans objet

CONTEXTE

1. Le Conseil ~~des écoles publiques de l'Est de l'Ontario~~ met à la disposition des membres du Conseil, les moyens ~~électroniques~~ nécessaires afin de participer, de façon exceptionnelle, à un vote par courriel lorsque des décisions importantes doivent être prises entre deux réunions du Conseil ou de l'un des comités.
2. ~~Le vote par courriel est utilisé uniquement lorsque les circonstances exigent une décision du Conseil dans des délais qui font en sorte qu'on ne peut attendre la prochaine réunion du Conseil.~~ Dans ce contexte, les membres ~~du Conseil~~ reçoivent un courriel qui explique les enjeux de la situation et propose une recommandation ~~qui doit être votée par les membres par courriel.~~ Les membres doivent voter par courriel; Les élèves conseillers reçoivent également l'information, mais ne peuvent voter.
3. Chaque membre du Conseil peut ~~prendre connaissance du dossier pour lequel un vote par courriel est demandé et de~~ faire part de ses commentaires et poser des questions, s'il y a lieu.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

4. Les dispositifs mis en place pour la tenue de vote par courriel permettent aux membres de déclarer un conflit d'intérêts à l'égard d'une question à l'étude. Le membre du Conseil ayant déclaré un conflit d'intérêts pourra avoir accès aux commentaires sans avoir droit d'y répondre.

HUIS CLOS

5. Les dispositifs mis en place pour la tenue de vote par courriel assurent que les personnes non autorisées ne participent à aucune instance qui se tient à huis clos pour l'un ou l'autre des motifs prévus au paragraphe 207(2) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, à savoir :
 - a) *La sécurité des biens du conseil;*
 - b) *La divulgation de renseignements privés, personnels ou financiers qui concernent un membre du conseil ou du comité, un employé ou un employé éventuel du conseil, ou un élève, son père, sa mère ou son tuteur;*
 - c) *L'acquisition ou l'aliénation d'un emplacement scolaire;*
- d) *des décisions relatives aux négociations avec les employés du conseil;* e) *des litiges qui touchent le conseil.*

PROCÉDURE

6. Suite à l'envoi initial du courriel ~~qui décrit la situation de vote~~, les membres du Conseil ont un délai de 48 heures pour faire parvenir, par courriel à l'attention de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière, s'ils sont favorables ou non à la recommandation proposée ~~dans le courriel~~. La date et l'heure de tombée du vote sont indiquées au courriel.

ISSUE DU VOTE PAR COURRIEL

7. À la suite du vote par courriel, un 2^e courriel est acheminé aux membres ~~du Conseil~~ indiquant :
 - a. Le nom des membres qui ont voté;
 - b. Le nombre de votes favorables à la recommandation;
 - c. Le nombre de votes défavorables à la recommandation;
 - d. Le nombre de votes d'abstention à la recommandation;
 - e. La décision découlant du vote (adoption ou non de la recommandation).
8. Comme pour tout vote du Conseil ou d'un des comités, le quorum doit être atteint (~~7~~ répondants) et la décision est obtenue par la majorité des votes exprimés.
9. Afin d'obtenir, ~~pour les archives~~, une résolution officielle, un rapport d'information est rédigé et présenté aux membres lors de la réunion subséquente du Conseil ou du comité, faisant état :
 - i. de la synthèse du contexte;
 - ii. du nombre de membres votant favorablement ou non favorablement et des abstentions;
 - iii. des conflits d'intérêts;
 - iv. des résolutions, adoptées ou non adoptées.
10. Le bureau de la direction de l'éducation est responsable de l'application de cette procédure.

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation d'émettre, le cas échéant, des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

RÉSOLUTION : 254-07 87-13
Date d'adoption : 18 septembre 2007 23 avril 2013
En vigueur : 18 septembre 2007 1^{er} septembre 2013
À réviser avant :

Directives administratives : ADC33-DA - 18 septembre 2007

PRINCIPES

1. Le CEPEO reconnaît l'importance d'adopter un système informatisé de gestion de ses dossiers administratifs et financiers, de ses archives ainsi que des dossiers d'élèves sous sa responsabilité.
2. Le CEPEO reconnaît son devoir quant à l'application des prescriptions contenues dans la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. F.31, ainsi que la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* L.R.O. 1990, chap. M.56. Il est aussi au fait des normes régissant la gestion documentaire, notamment la norme *ISO 15489 Information et documentation -- «Records management»*. Le CEPEO adhère aussi au Cadre de responsabilisation exigé dans la *Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic* pour une gestion, une documentation et une comptabilisation appropriées des autorisations et du remboursement des dépenses.
3. La fonction des archives et de la gestion des dossiers administratifs relève directement du bureau de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière.

Il incombe à la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Références : Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic
ADC05_Conférences, congrès et perfectionnement des membres du Conseil
ADC14_Dépenses des membres du Conseil
FIN12_Approbation de frais de déplacement, de voyages, de repas et d'hébergement, frais de représentation, frais d'accueil et cadeaux admissibles, experts-conseils et entrepreneurs

RÉSOLUTION : 254-07 87-13
Date d'adoption : 18 septembre 2007 23 avril 2013
En vigueur : 18 septembre 2007 1^{er} septembre 2013
À réviser avant :

Directives administratives : ADC33-DA - 18 septembre 2007

PRINCIPES

1. Le CEPEO reconnaît l'importance d'adopter un système informatisé de gestion de ses dossiers administratifs et financiers, de ses archives ainsi que des dossiers d'élèves sous sa responsabilité.
2. Le CEPEO reconnaît ~~ses obligations son devoir~~ quant à l'application des prescriptions contenues dans la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. F.31, ainsi que la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* L.R.O. 1990, chap. M.56. ~~Le CEPEO#~~ est également aussi au fait des normes régissant la gestion documentaire, notamment la norme *ISO 15489 Information et documentation -- «Records management»*. ~~Le CEPEO~~ adhère également aussi au Cadre de responsabilisation exigé dans la *Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic* ~~pour une gestion, une documentation et une comptabilisation appropriées des autorisations et du remboursement des dépenses.~~
3. La fonction des archives et de la gestion des dossiers administratifs relève directement du bureau de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière.

Il incombe à la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière d'émettre des directives administratives pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Références : Directive applicable aux dépenses du secteur parapublic
ADC05_Conférences, congrès et perfectionnement des membres du Conseil
ADC14_Dépenses des membres du Conseil
FIN12_Approbation de frais de déplacement, de voyages, de repas et d'hébergement, frais de représentation, frais d'accueil et cadeaux admissibles, experts-conseils et entrepreneurs

RÉSOLUTION 17-07 217-13
Date d'adoption : 23 janvier 2007 26 novembre 2013
En vigueur : 24 janvier 2007 26 novembre 2013
À réviser avant :

Directive administrative et date d'effet : Sans objet

OBJECTIF

1. La présente politique a pour but de déterminer les voies de communication officielles à suivre pour favoriser les échanges de renseignements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil et faciliter la diffusion des décisions prises par ce dernier.

RESPONSABILITÉS ET RÈGLES À SUIVRE

2. Les membres du Conseil se tiennent au courant des décisions et des positions adoptées par le Conseil et, au besoin, servent de liaison entre la communauté et le Conseil.
3. Les membres du Conseil se rappellent que l'autorité qu'ils détiennent leur est conférée collectivement et non individuellement.
4. Dans leur communication avec la communauté, les membres du Conseil doivent appuyer les décisions et positions adoptées par le Conseil.
5. Les membres du Conseil peuvent commenter les enjeux liés à l'éducation lorsqu'ils s'expriment en public et ils le font en indiquant clairement que c'est à titre personnel et qu'ils n'engagent aucunement le Conseil.
6. Les membres du Conseil qui reçoivent des plaintes, suggestions ou commentaires, s'assurent de diriger les personnes vers les instances appropriées :
 - a) si un membre du Conseil reçoit une plainte ou une préoccupation concernant un élève ou un membre du personnel ou touchant une école en particulier, il invite la personne à communiquer avec la direction de l'école;
 - b) si le sujet concernant un élève ou un membre du personnel ou touchant une école en particulier n'est pas réglé, le membre du Conseil en avise la surintendance responsable.
 - c) toute correspondance anonyme doit être dirigée au responsable approprié (la direction de l'éducation et/ou la présidence).
7. Les membres du Conseil qui ont besoin d'information ponctuelle sur certains dossiers peuvent communiquer avec le surintendant responsable de l'école ou du dossier, la direction de service et en informe également la direction de l'éducation.
8. La direction de l'éducation partage avec les membres du Conseil les informations demandées par un membre du Conseil.
9. Si la direction de l'éducation estime qu'une demande de renseignements nécessite d'engager des ressources humaines ou financières significatives, elle invite le membre du Conseil à présenter sa demande à la prochaine réunion du Conseil.
10. Toute demande de renseignements concernant un membre du Conseil, à l'endroit d'un autre membre, est soumise à l'approbation du Conseil.

Références : Sans objet

RÉSOLUTION 17-07 217-13
Date d'adoption : 23 janvier 2007 26 novembre 2013
En vigueur : 24 janvier 2007 26 novembre 2013
À réviser avant :

Directive administrative et date d'effet : Sans objet

OBJECTIF

1. La présente politique a pour but de déterminer les voies de communication officielles à suivre pour favoriser les échanges de renseignements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil et faciliter la diffusion des décisions prises par ce dernier.

RESPONSABILITÉS ET RÈGLES À SUIVRE

2. Les membres du Conseil se tiennent au courant des décisions et des positions adoptées par le Conseil et, au besoin, servent de liaison entre la communauté et le Conseil.
3. Les membres du Conseil se rappellent que l'autorité qu'ils détiennent leur est conférée collectivement et non individuellement.
4. Dans leur communication avec la communauté, les membres du Conseil doivent appuyer les décisions et positions adoptées par le Conseil.
5. Les membres du Conseil peuvent commenter les enjeux liés à l'éducation lorsqu'ils s'expriment en public ~~mais et ils~~ le font en indiquant clairement que c'est à titre personnel et qu'ils n'engagent aucunement le Conseil.
6. Les membres du Conseil qui reçoivent des plaintes, suggestions ou commentaires, s'assurent de diriger les personnes vers les instances appropriées :
 - a) ~~si un membre du Conseil reçoit une~~ la plainte ou la préoccupation concernant un élève ou un membre du personnel ou touchant une école en particulier, il invite la personne à communiquer avec la direction de l'école;
 - b) si le sujet ~~concernant un élève ou un membre du personnel ou touchant une école en particulier~~ n'est pas réglé, le membre du Conseil en avise la surintendance responsable;
 - c) toute correspondance anonyme doit être dirigée ~~à~~ au responsable approprié (la direction de l'éducation ~~et~~ ou la présidence).
7. Les membres du Conseil qui ont besoin d'information ponctuelle sur certains dossiers peuvent communiquer avec la surintendance ~~le surintendant~~ responsable ~~de l'école ou du dossier, la direction de service~~ et en informe ~~également~~ la direction de l'éducation.
- ~~8. La direction de l'éducation partage avec les membres du Conseil les informations demandées par un membre du Conseil.~~
8. Si la direction de l'éducation estime qu'une demande de renseignements nécessite ~~d'engager~~ des ressources humaines ou financières significatives, elle invite le membre du Conseil à présenter sa demande à la prochaine réunion du Conseil.
9. Toute demande de renseignements de la part ~~concernant d'~~ un membre du Conseil, à l'endroit d'un autre membre, est soumise à l'approbation du Conseil.

Références : Sans objet



RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
LE MARDI 20 AVRIL 2021

SONT PRÉSENTS :

Présidence :	C. Stitt
Conseillères scolaires membres :	L. Benoit-Léger, J. Marcil
Représentante de l'Association Learning Disabilities Association of Ottawa-Carleton :	M. Guilbeault
Franco-ontarienne de l'autisme : Représentante de l'Association francophone de parents d'enfants dyslexiques ou ayant tout autre problème d'apprentissage :	L. Lightbown
Secrétaire de Comité :	D. Lavoie
Personnel administratif :	A. Mahoney
Représentantes des directions :	J. Filiatrault, M-E. Faucher, S. Ouellette
Observateur AEFO :	N. Ibrahim Ahmed,
Secrétaire de séance :	S. Ducharme S. Benyelloul

SONT ABSENTS :

Représentante de VOICE for Hearing Impaired Children :	D. Hammoud (motivée)
Représentante de la Société pour enfants doués et surdoués de l'Ontario :	L. Richard
Membre représentant la communauté :	F. Aden Osman (motivée)
Membres représentants du grand public :	A. Yonkeu (motivée) et M. Graidia
Observatrice FEESO :	L. Auger-Parent
Personnel administratif :	S. Ouellette (motivée)

_____ appuyé par _____ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 20 avril 2021.



_____ appuyé par _____ propose que soient reçus les rapports suivants :

- **RAPPORT SUR21-10** : *Plan des programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers 2021-2022* - sections 6, 7 et 19.
- **RAPPORT SUR21-11** : Collecte de données sociodémographiques M-12.
- **RAPPORT SUR21-12** : Orientations budgétaires pour les programmes et les services à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers (EABP) - 2021-2022.



**RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS
COMITÉ CONSULTATIF EN ÉQUITÉ ET DROITS DE LA PERSONNE
RÉUNION VIRTUELLE
LE 21 AVRIL 2021**

APPEL NOMINAL

SONT PRÉSENTS :

Présidence :	R. Laforest
Membres du Comité :	S. Ouled Ali
Direction de l'éducation et secrétaire-trésorière :	S.C.R. Tremblay
Secrétaire du Comité :	A.H. Aïdouni
Parent membre:	M. Toukaleh
Élèves membres :	A. Dubé, H. Osseiran
Membres du personnel :	R.Terki, T. Rinshed
Représentation du Comité de l'éducation autochtone :	F. Payer
Représentation de syndicats SCFP :	C. Charbonneau
Représentation de syndicats AEFO :	S. Ducharme
Représentation de syndicats SCFP :	J. Proulx
Conseillère en équité et droits de la personne :	N. Sirois
Direction du Service éducatif, volet pédagogique :	D. Vielleuse
Secrétaire de séance :	S. Chiquette

SONT ABSENTS :

Parents membres :	O. Hassan (Marie-Curie) M. Levesque (Jeanne-Sauvé) L. Robertson (Louise-Arbour)
Parents pour la diversité : Action Canada pour la Santé et les Droits Sexuels:	B. Nugent F. Chabot
Université d'Ottawa :	A. Ibrahim
Représentation du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté	F. Aden Osman
Membres du personnel :	J. Materania

RECOMMANDATIONS

_____ appuyé par _____ propose que soit reçu le rapport du Comité consultatif en équité et droits de la personne du 21 avril 2021.

_____ appuyé par _____ propose que soit reçue
la présentation suivante :

- Présentation du commissaire en équité et droits de la personne.

Une session de travail a eu lieu pour obtenir la rétroaction des membres sur la Stratégie organisationnelle d'équité, d'inclusion et d'antiracisme qui est en planification pour un début de mise en œuvre en 2021-2022.



RAPPORT PLA21-08

Réunion ordinaire du Conseil

2021-04-27

TITRE : Secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville

BUT : Présenter, pour décision, une recommandation sur le secteur de fréquentation de la nouvelle é.é.p. Kanata-Stittsville

MISE EN CONTEXTE :

Le 23 février 2021, le Conseil a confié à la gestion le mandat de consulter les communautés scolaires des é.é.p. Maurice-Lapointe et Julie-Payette sur la création d'un secteur de fréquentation scolaire pour la nouvelle é.é.p. Kanata-Stittsville.

En conformité avec la directive administrative **INS09-DA2_Secteurs de fréquentation scolaire**, la gestion a tenu des soirées de consultations publiques en virtuel les 16 et 18 mars 2021. Au total, 15 personnes y ont participé. Les membres des communautés scolaires ont également été invités à remplir un sondage; au total 42 réponses ont été reçues.

SITUATION ACTUELLE

La gestion recommande le scénario 4 (Annexe E) pour les raisons suivantes :

- Le développement résidentiel à l'ouest de la rue Eagleson connaît une croissance forte et rapide (Annexe D);
- Le scénario recommandé permet de soulager plus efficacement la surpopulation de l'é.é.p. Maurice-Lapointe ayant déjà 19 portatives sur le terrain;
- L'é.é.s.p. Maurice-Lapointe est l'unique école secondaire de Kanata et le seul établissement au sud de l'autoroute 417 desservant la 7e et 8e année, elle pourra mieux absorber la croissance au palier intermédiaire et secondaire;
- Le scénario recommandé permet d'obtenir plus rapidement du financement pour une deuxième école élémentaire publique francophone au sud de la 417 dans le secteur Kanata-Stittsville;
- La rue Eagleson agit comme une balise efficace étant à la fois une frontière de quartier municipale et un critère d'admissibilité au transport scolaire pour des raisons de sécurité.

CONCLUSION

La communauté a jusqu'au 11 mai 2021 pour se prononcer par courriel sur la recommandation de la gestion. Le Conseil approuvera le secteur de fréquentation à la séance ordinaire du 25 mai 2021.

L'Annexe A présente les 4 scénarios proposés pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville ainsi que les différentes options.

L'Annexe B présente la prévision d'effectif pour l'é.é.p. Kanata-Stittsville et les impacts sur l'é.é.p. Maurice-Lapointe.

L'Annexe C présente les résultats du sondage suite aux consultations publiques.

L'Annexe D présente le développement résidentiel prévu dans le secteur Kanata.

L'Annexe E présente le scénario 4 recommandé.

RECOMMANDATIONS :

QUE soit reçu le rapport PLA21-08 portant sur la création du secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville.

QUE soit retenu et présenté à la communauté le secteur de fréquentation 4 de l'é.é.p. Kanata-Stittsville et les modifications au secteur de fréquentation de l'é.é.p. Maurice-Lapointe tel que proposé au rapport PLA21-08.

**INCIDENCES FINANCIÈRES
ET AUTRES**

Sans objet

ÉCHÉANCES

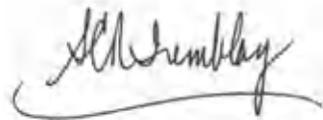
Année scolaire 2023-2024

Surintendant des affaires,



Stéphane Vachon

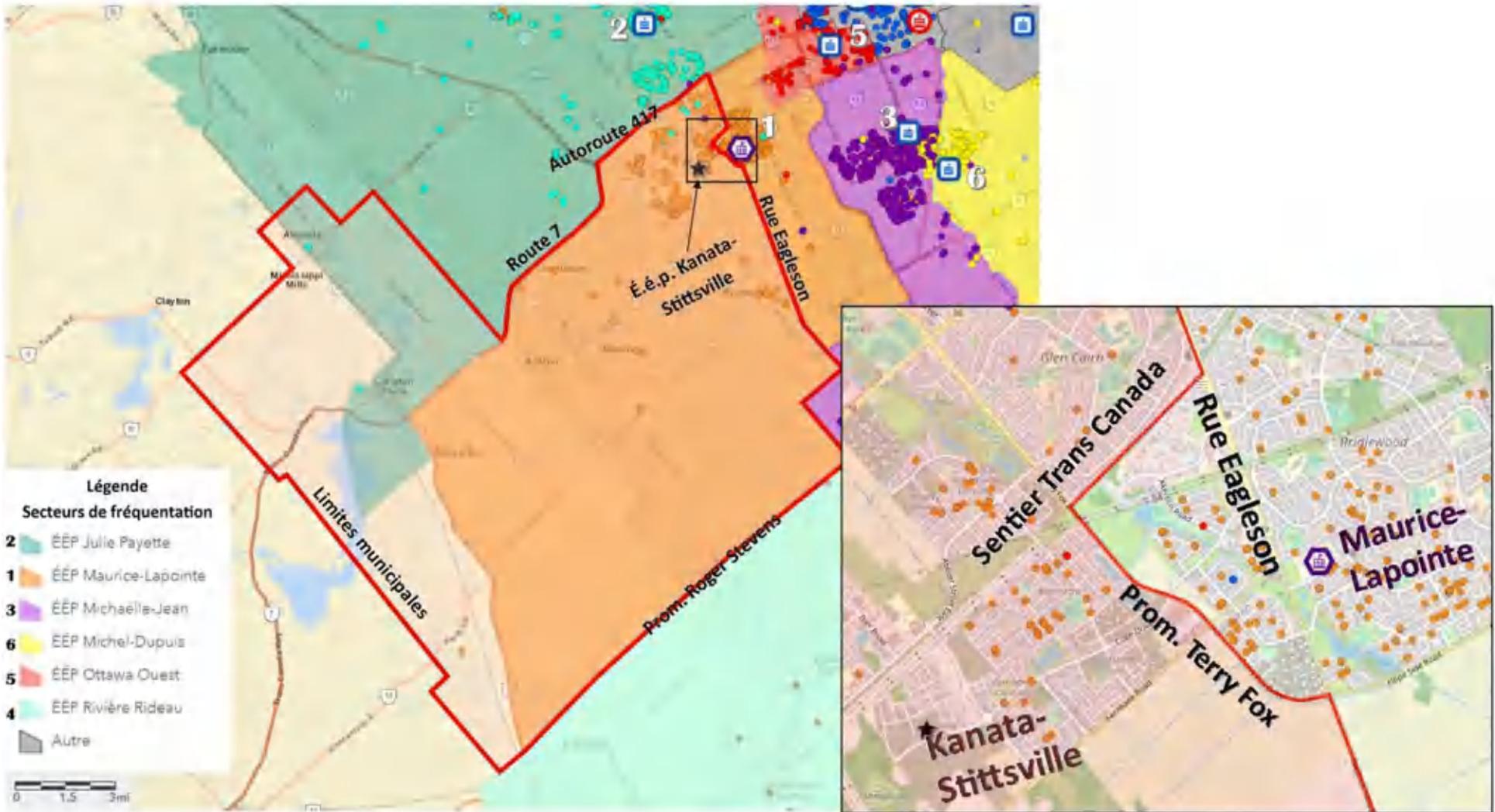
Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière,



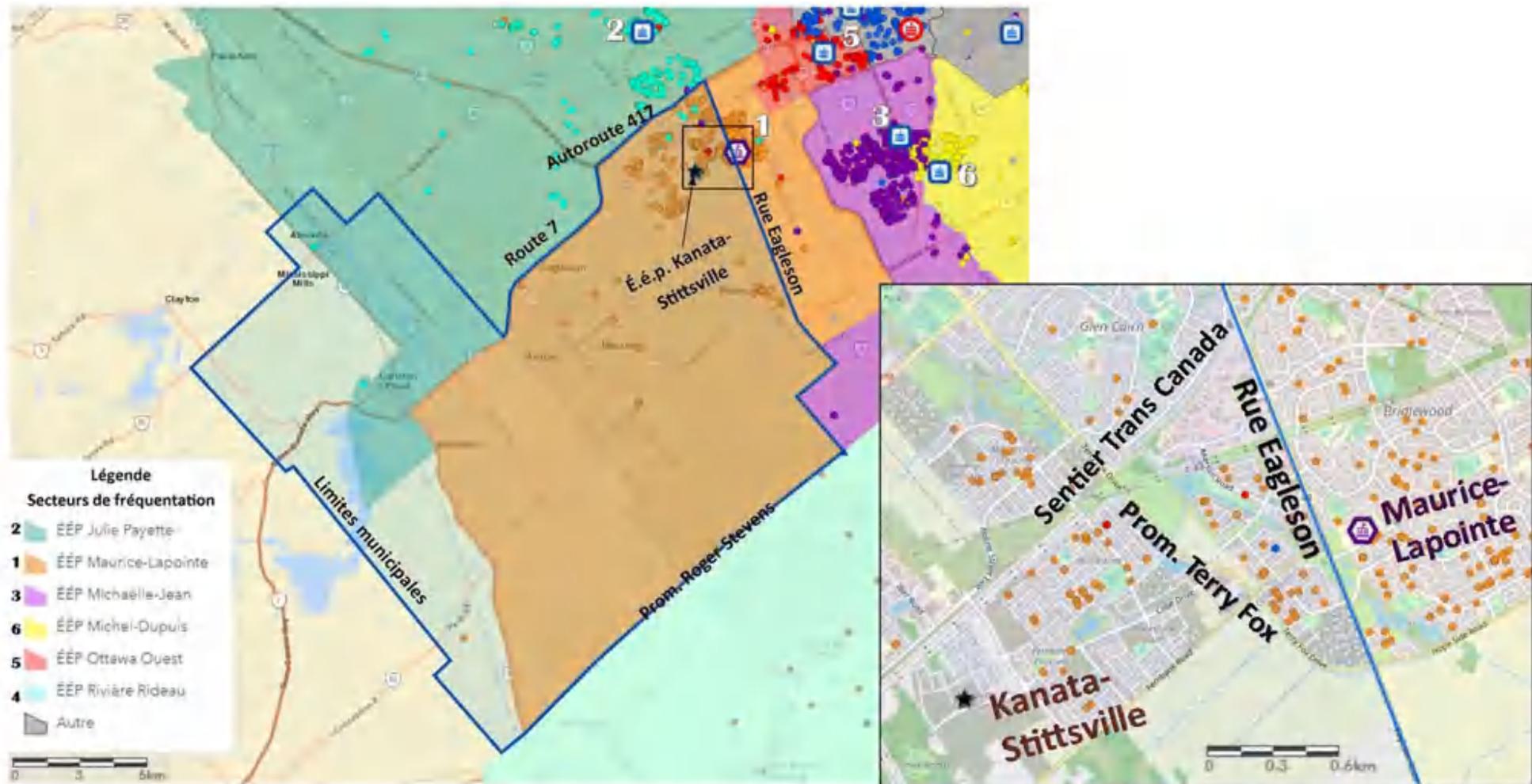
Sylvie C.R. Tremblay

ANNEXE A – Scénarios proposés pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Kanata-Stittsville

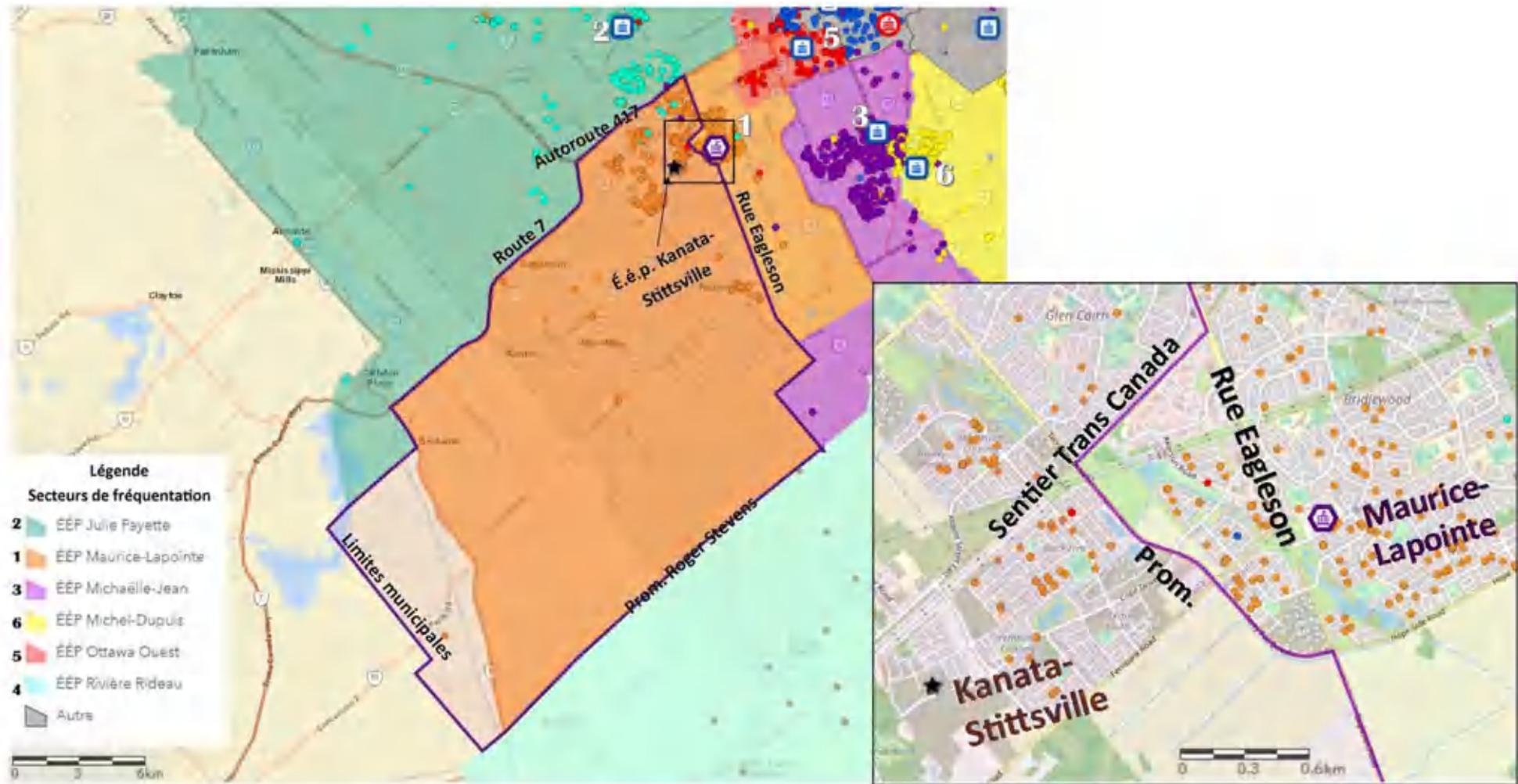
Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



Scénario 4

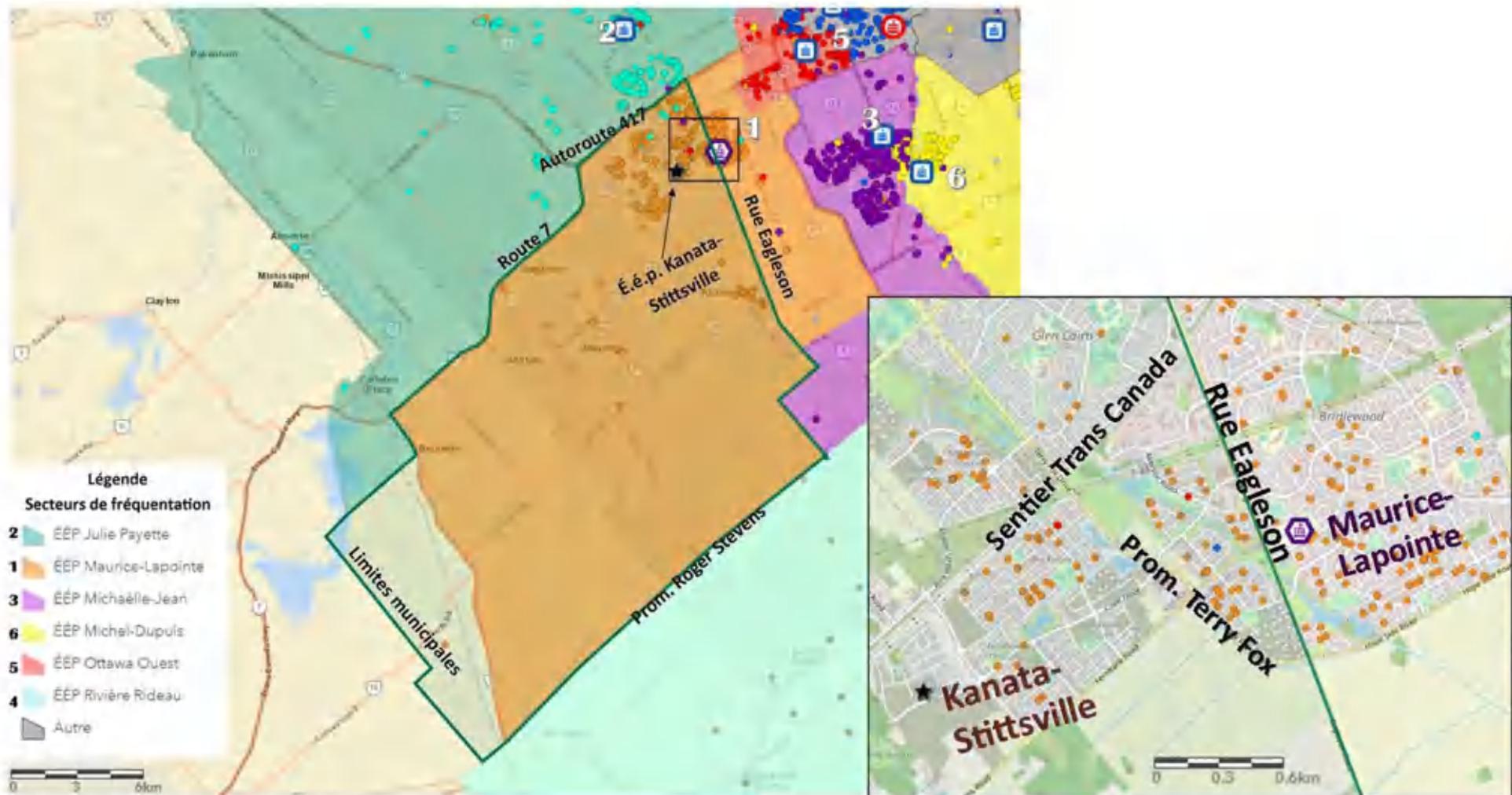


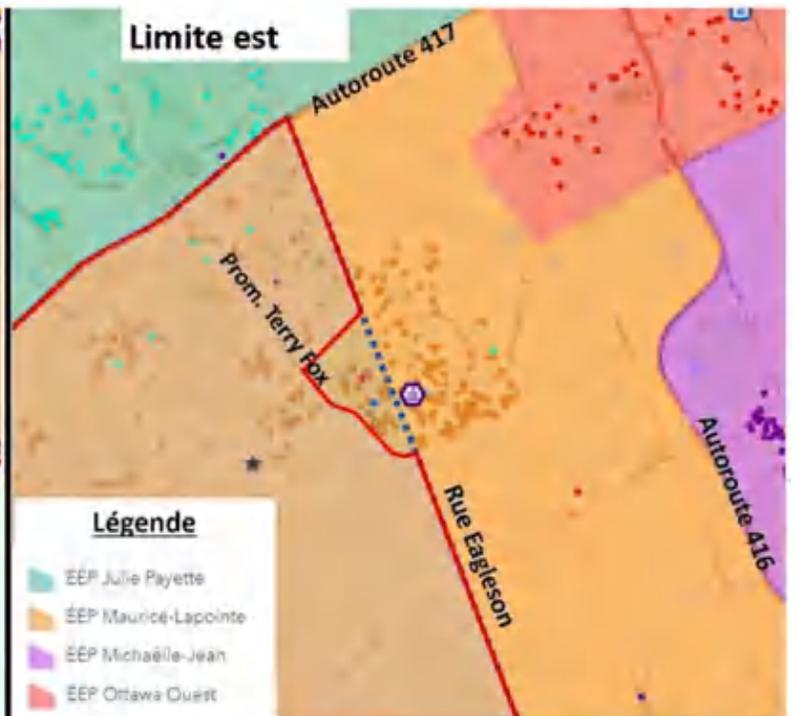
Tableau sommaire des effectifs actuels 2020-2021 dans chacun des scénarios proposés

École	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
é.é.p. Maurice-Lapointe	316	371	316	371
é.é.p. Julie-Payette	10	10	7	7
Autre	6	9	6	9
Total	332	390	329	387

Options selon les différentes limites



Nombre d'élèves affectés: 3
Extension: scénarios: 1 et 2



Nombre d'élèves affectés: 55
Extension: scénarios: 2 et 4

ANNEXE B – Prévisions d’effectifs pour l’é.é.p. Kanata-Stittsville

Kanata-Stittsville - Scénario 1 et 3								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	229	280	347	409	430	448	470	495
Taux	48%	59%	73%	86%	91%	94%	99%	104%
Impact sur Maurice-Lapointe M à 6e - Scénario 1 et 3								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	514	494	475	461	466	476	490	500
Taux	127%	122%	117%	114%	115%	117%	121%	123%

Kanata-Stittsville - Scénario 2 et 4								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	284	335	403	465	487	506	529	554
Taux	60%	71%	85%	98%	103%	107%	111%	117%
Impact sur Maurice-Lapointe M à 6e- Scénario 2 et 4								
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Effectifs	459	439	419	405	409	418	431	441
Taux	113%	108%	103%	100%	101%	103%	106%	109%

ANNEXE C - Résultats du sondage

A. RÉSULTATS DU SONDRAGE EN LIGNE

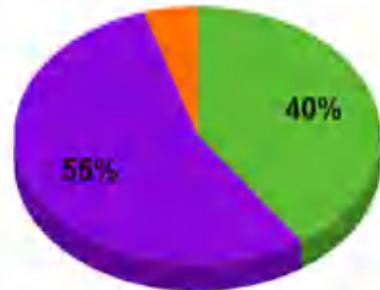
Le sondage a obtenu 42 réponses dont voici la distribution (voir annexe A pour les secteurs) :

- 38 % des répondants en faveur du scénario 1
- 8 % des répondants en faveur du scénario 2
- 26 % des répondants en faveur du scénario 3
- 28 % des répondants en faveur du scénario 4.



Option de modification de la limite ouest : séparant les secteurs des é.é.p. Maurice-Lapointe et Julie-Payette à l'extérieur de la ville d'Ottawa :

- 40 % des répondants incluant Carleton Place et Mississippi Mills (scénarios 1 et 2)
- 55 % des répondants excluant Carleton Place et Mississippi Mills (scénarios 3 et 4)
- 5 % des répondants n'ont pas adressé cette option.

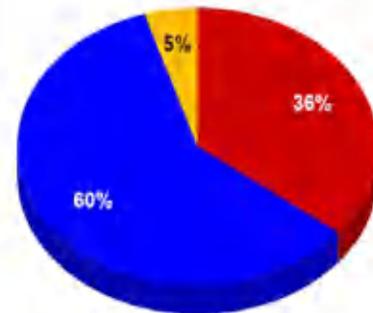


● Maximal ● Minimal ● Indécis

Il est à noter que 100 % des résidents du secteur concerné ont voté en faveur d'exclure Carleton Place et Mississippi Mills du nouveau secteur de fréquentation.

Option de modification de la limite est : utilisant la rue Eagleson comme limite sur toute sa longueur ou excluant un secteur entre Terry Fox et le sentier Transcanadien :

- 36 % des répondants utilisant Eagleson comme limite (scénarios 1 et 3)
- 60 % des répondants demandent de ne pas affecter Bells Corners
- 4 % des répondants n'ont pas adressé cette option.



● Avec Eagleson ● Sans Eagleson ● Indécis

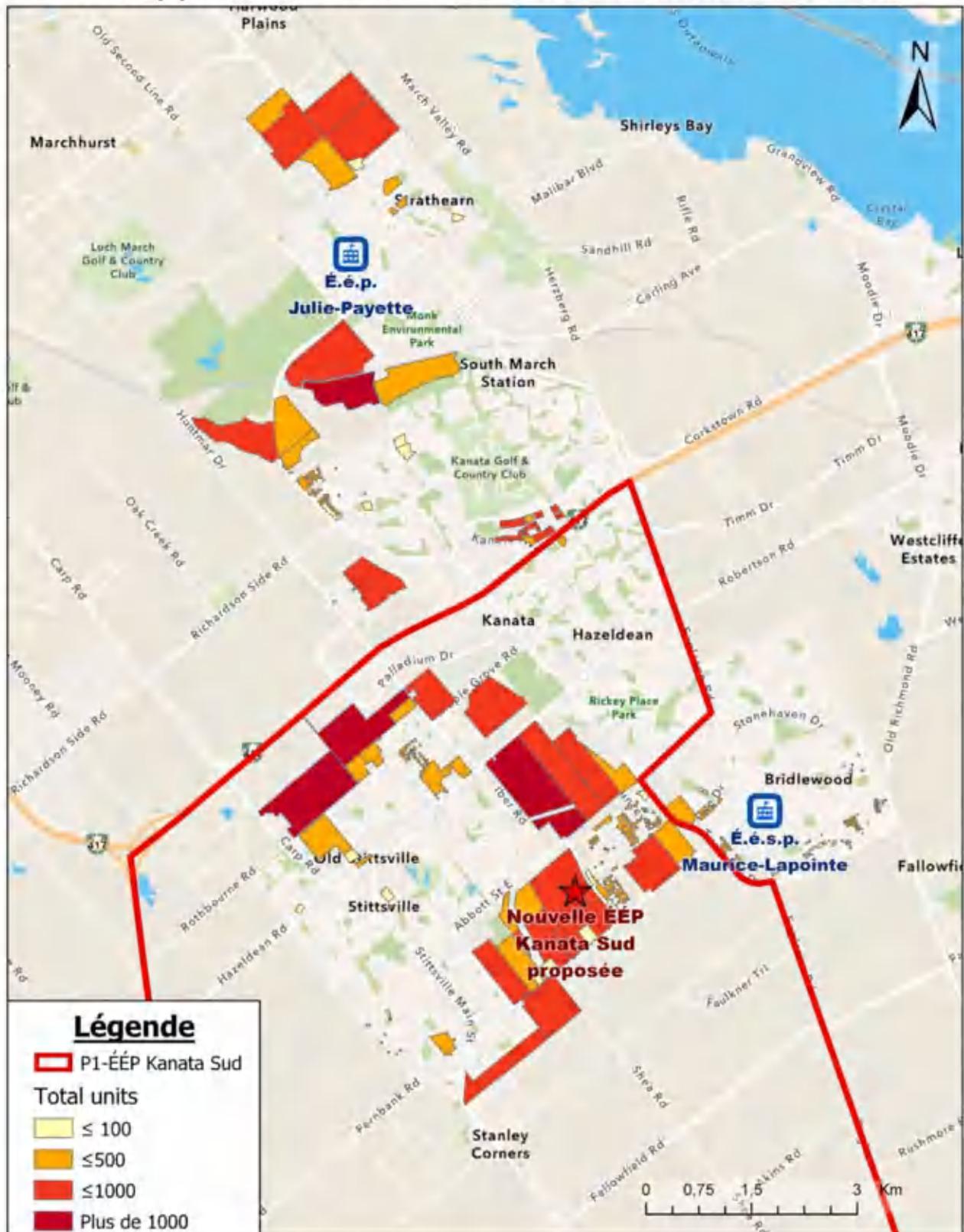
De plus, 7 des 42 répondants ont commenté leur choix de réponse :

Commentaires de la communauté
N.B. Afin de maintenir l'authenticité des commentaires, la gestion n'a effectué aucune correction aux textes soumis. Une traduction a été fournie dans les cas de réponses en anglais.
Je préfère le premier scénario car ça dérange moins d'enfants. Ça permettra aussi de la place pour la croissance de la nouvelle école. Avec les nouveaux développements de maison à Stittsville surtout ça permettra la place à d'autres élèves sans que la nouvelle école ne soit surpeuplée. J'aime aussi ce scénario car les élèves qui vont habiter entre Eagleson et Terry Fox, pourront rester à Maurice-Lapointe et n'auront pas à changer d'école pour ensuite changer encore pour le secondaire. Ils auront aussi moins de grandes intersections à traverser etc...
Seulement 3 enfants seraient ajoutés avec le secteur d'Almonte. Les secteurs d'activités sont déjà avec Kanata Nord. Peu d'avantage de faire le changement.
Nous habitons à 900 mètres de l'école donc nous aimerions rester dans le secteur de fréquentation de Maurice-Lapointe. Cela sera possible si la délimitation se fait à partir de Terry Fox.
Les enfants qui sont présentement à Maurice Lapointe, pourront-ils continuer d'y aller même s' ils sont dans un autre territoire?
Nous ne voyagerons pas d'Almonte à Stittsville/Kanata Sud pour les études scolaires. Cela ajoutera plus de 40 km et plus de 30 minutes à notre trajet aller-retour quotidien.
3 or 4 seem fine to us and will not make us change schools. If scenario 1 or 2 are chosen it will greatly impact our commute and we will change school boards.
Less displacement for students having to move just to move again in high school Less large intersections to cross-safety Leaves the new school with room to grow and get additional students whereas its already full with scenarios 2&4.

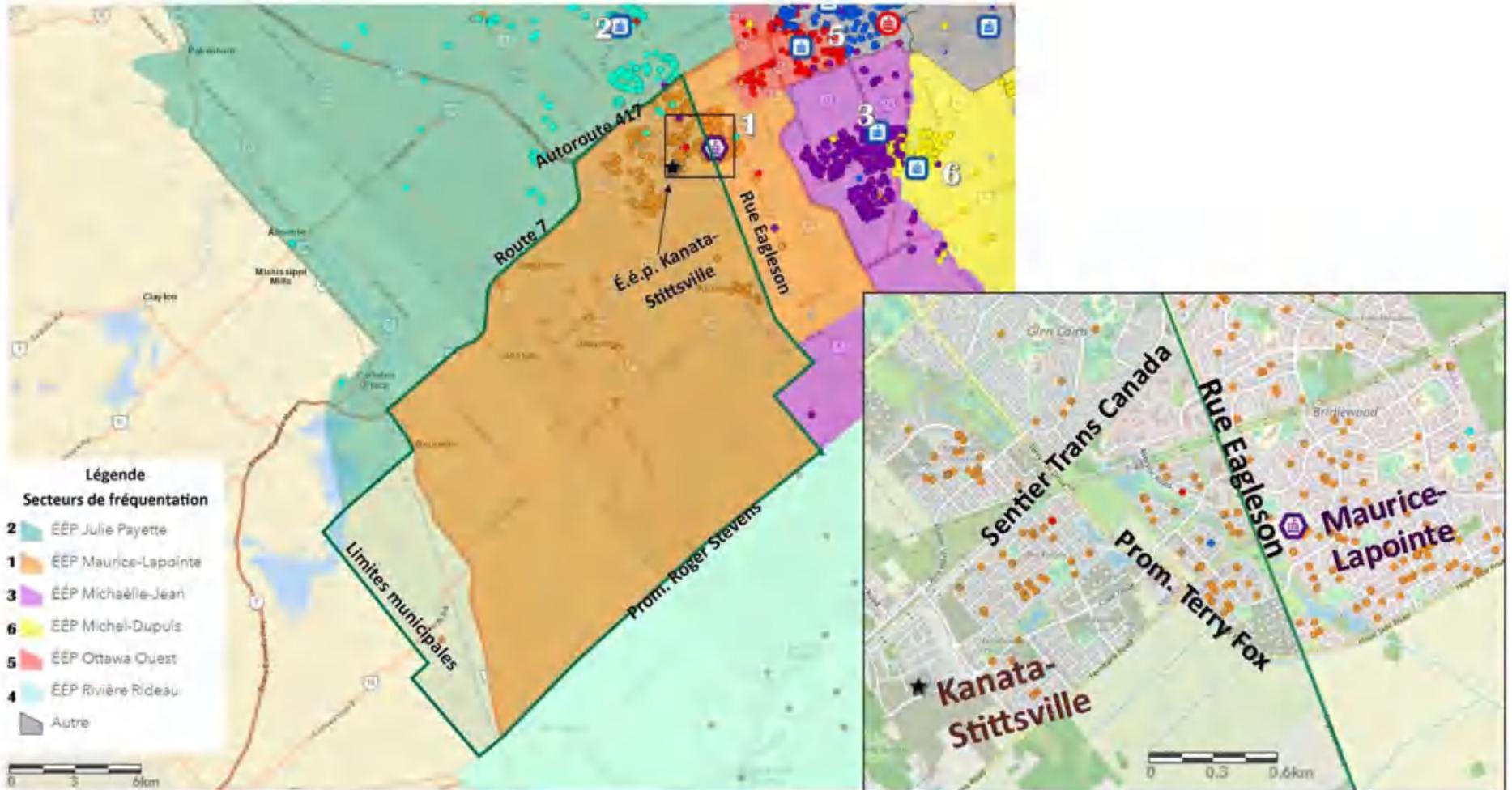
B. CORRESPONDANCE PAR COURRIEL DE LA COMMUNAUTÉ

Malgré l'option de fournir des commentaires ou questions par courriel, un seul courriel a été reçu à l'adresse courriel kanata-stittsville@cepeo.on.ca mentionnant un problème technique et non un choix de secteur.

ANNEXE D – Développement résidentiel futur du secteur Kanata-Stittsville



ANNEXE E – Recommandation: scénario 4



RÉSOLUTION CE
Date d'adoption : 16 septembre 2013
En vigueur : 16 septembre 2013
À réviser avant :

OBJET

1. La directive administrative sur les secteurs de fréquentation scolaire découlant de la politique sur l'examen des installations scolaires a pour but d'assurer la viabilité des écoles. Le CEPEO reconnaît l'importance de délimiter le secteur de fréquentation scolaire des écoles en répartissant les élèves selon les principes directeurs suivants :
 - L'école ne doit pas accueillir plus d'élèves et d'enfants qu'elle n'est capable d'en accueillir pour assurer un fonctionnement efficace de ses programmes pour plusieurs années;
 - L'école dessert favorablement la communauté afin de donner accès à l'éducation publique de langue française et aux programmes particuliers.

MODALITÉS

2. L'admission des élèves est toujours assujettie aux politiques et directives administratives traitant de l'admission des élèves. Une fois que l'admission d'un élève à une des écoles du Conseil est permise, les modalités de la présente directive entrent en vigueur.
3. Les élèves doivent fréquenter l'école située dans le secteur de fréquentation où ils sont domiciliés, tel qu'il a été déterminé par le CEPEO.
4. Le CEPEO reconnaît cependant qu'il existe des situations où, pour le bien éducatif de l'élève, il est préférable que cet élève fréquente une école autre que celle du secteur de fréquentation où l'élève réside.
5. Le CEPEO reconnaît qu'il sera essentiel de modifier un ou des secteurs de fréquentation scolaire lorsqu'il ne sera plus possible de respecter un des principes directeurs. Dans de tels cas, le CEPEO reconnaît que la communauté doit être consultée et informée des modifications à apporter aux limites des secteurs de fréquentation en fonction des échéanciers prévus pour la mise en vigueur des modifications.

APPLICATION

6. La direction de l'école autorisera l'admission des élèves en fonction du secteur de fréquentation établi par le CEPEO pour son école.
7. Dans les autres cas, la politique ADE11_Fréquentation hors secteur s'applique.

IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS NÉCESSITANT UNE ANALYSE DE SECTEURS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

8. La gestion du CEPEO met en place un processus visant à évaluer le ou les secteurs d'une école à l'égard de certains critères afin de s'assurer de leur utilisation efficace. Ces critères peuvent inclure :
- l'écart entre la capacité d'accueil et les inscriptions prévues à long terme;
 - la viabilité des services et programmes de l'école;
 - la disponibilité des installations requises par les programmes;
 - les coûts de transport et si nécessaire de rénovation, de fonctionnement et d'opération.

ÉTUDE DE CRÉATION OU DE MODIFICATION DES SECTEURS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

9. L'étude entreprise par la gestion prend en considération :
- a) la répartition des élèves sur le territoire;
 - b) la croissance prévue des effectifs à l'école;
 - c) le développement résidentiel;
 - d) le développement du réseau routier;
 - e) le transport scolaire;
 - f) l'accès au programme scolaire et aux services;
 - g) le degré d'utilisation de l'école;
 - h) la construction anticipée ou prévue d'une nouvelle école.
10. La gestion présentera un rapport et des recommandations pour modifier les secteurs de fréquentation d'une ou des écoles.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE AU CONSEIL

11. La gestion présente au Conseil un rapport préliminaire sur l'étude de création ou de modification des secteurs de fréquentation avec des recommandations qui visent à maintenir la qualité des programmes et l'utilisation efficace des installations et des ressources.

Le Conseil approuve en principe une orientation générale et mandate la gestion pour consulter la clientèle touchée.

PROCESSUS DE CONSULTATION

12. La gestion prépare un document public qui présente les secteurs proposés par le Conseil dans le but de faire connaître à la collectivité et plus particulièrement les écoles touchées, les raisons des changements proposés. Le rapport doit inclure une analyse qui tient compte des informations suivantes :
- une ou des cartes proposant les nouveaux secteurs;
 - le nombre d'élèves affecté par les modifications;
 - les programmes pour les élèves des écoles affectées;
 - les activités de la collectivité qui se déroulent à l'école, qu'elles soient de nature éducative, sociale, culturelle ou récréative;

***Examen des installations scolaires destinées aux élèves
Secteurs de fréquentation scolaire***

- l'impact sur les écoles voisines du Conseil;
 - l'impact sur le transport scolaire.
13. La gestion procède à une consultation publique auprès de la clientèle affectée et reçoit des délégations ou des mémoires au sujet des répercussions locales, des paramètres de base de l'étude et des effets des mesures proposées.
 14. La gestion prépare un rapport public final avec recommandations pour le Conseil.
 15. Le Conseil accorde une période minimum de 25 jours civils entre la réception du rapport final et l'adoption des recommandations accordant suffisamment de temps aux collectivités pour faire connaître leur réaction.
 16. À moins de circonstances exceptionnelles, il doit s'écouler une période d'au moins 60 jours civils entre le moment où une école est identifiée publiquement, pour la première fois par le Conseil, dans un rapport préliminaire, comme étant susceptible de subir une modification à son secteur de fréquentation et la décision finale du Conseil, afin de donner à la collectivité suffisamment de temps pour présenter ses réactions.

Pièce jointe : Échéancier type sur les secteurs de fréquentation scolaire

Références : Note 2006 : B12 datée du 31 octobre 2006 – Lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves

Disposition 26 du paragraphe 8(1) de la Loi sur l'éducation

Note 2009 : B7 datée du 26 juin 2009 – Révision des lignes directrices relatives à l'examen des installations destinées aux élèves

INS09_Examen des installations scolaires destinées aux élèves

INS09-DA1_Examen des installations destinées aux élèves

INS09-DA2_Annexe_Examen des installations scolaires destinée aux élèves – Secteurs de fréquentation

INS09-DA3_Partnerships pour le partage des installations

RAPPORT PLA21-06

Réunion ordinaire du Conseil

2021-04-27

TITRE : Redevances d'aménagement scolaires dans le secteur de Kingston.

BUT : Présenter, pour information, les trois nouveaux règlements de redevances d'aménagement scolaires (RAS) proposés dans le secteur de Kingston pour la période de 2021 à 2026.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Les redevances d'aménagement scolaires (RAS) sont des redevances qu'un conseil scolaire peut imposer sur l'aménagement résidentiel, industriel, commercial et institutionnel afin d'acquérir des bien-fonds additionnels (les dépenses liées aux emplacements scolaires et à l'aménagement immobilier) pour offrir des places-élèves provenant de la construction et l'occupation des nouveaux logements.
2. Selon la formule de financement du ministère de l'Éducation, la collecte des RAS est la principale source de financement des conseils scolaires pour acheter des terrains dans les nouveaux développements résidentiels afin de construire une école.
3. Les RAS permettent également de rembourser la préparation de site lors de la construction d'une école.
4. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) satisfait à l'article 257.61 de la *Loi sur l'éducation* qui stipule qu'« avant d'adopter un règlement de redevances d'aménagement scolaires (RAS), le conseil scolaire effectue une étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaire (RAS) ».
5. Le CEPEO cherche à assurer l'offre de l'éducation publique de langue française sur son territoire par la création d'une école élémentaire supplémentaire à Kingston qui sera située dans la partie ouest de la ville et à proximité de la nouvelle école secondaire en construction au 1290, rue Wheathill. L'expansion des services scolaires du CEPEO à Kingston offrira des places aux élèves provenant des zones de réglementation proposées ci-dessous (appelées des « régions » dans la loi) et un accès à l'éducation publique de langue française.
6. L'étude préliminaire doit inclure :
 - a. Des estimations de la quantité, du type et de l'emplacement prévus du logement et le développement non résidentiel;
 - b. Les prévisions d'effectifs et le nombre de nouvelles écoles requises qui déterminent les nouvelles places-élèves;
 - c. L'estimation du coût net des terrains scolaires liés à la croissance;
 - d. Tout autre renseignement.

7. L'article 19 du Règlement de l'Ontario 20/98 (tel que modifié) exige l'adoption de règlements distincts des RAS lorsque « le territoire de compétence des conseils est divisé en régions ». L'étude préliminaire des RAS du CEPEO pour le secteur de Kingston comprend une copie des règlements administratifs des RAS proposés qui désignent les catégories d'aménagement résidentiel ainsi que l'utilisation des biens-fonds, les immeubles et la construction sur lesquels les RAS doivent être imposées, en précisant les zones dans lesquelles les redevances établies doivent être imposées (c'est-à-dire les « régions » ou les parties des « régions » auxquelles les règlements s'appliqueront).
8. Les trois (3) régions définies ci-dessous correspondent aux limites géographiques du bassin actuel de Kingston pour les écoles du CEPEO. Les élèves résident dans chacune des zones réglementaires délimitées ci-dessous:
 - *Règlement des RAS n° 1* : partie des Comtés unis de Leeds et Grenville, incluant Gananoque, le canton de Leeds et les Mille-Îles, le Canton de Rideau Lakes (excluant Elmsley Sud) et Wesport;
 - *Règlement des RAS n° 2* : Ville de Kingston, la partie du Comté de Frontenac située dans le sud de Frontenac et les îles Frontenac (appelé le conseil de gestion de Frontenac dans la Loi sur l'éducation, mise à jour du 7 janvier 1997);
 - *Règlement des RAS n° 3* : la partie du comté de Lennox et Addington qui comprend Greater Napanee, le Canton de Loyalist, y compris l'Île Amherst, et le Canton de Stone Mills au sud de l'autoroute 7.
9. Étant donné qu'il s'agit des premiers règlements des RAS à être adoptés par le CEPEO dans le secteur de Kingston et ce, conformément à l'article 257.60 de la *Loi sur l'éducation*, le Conseil n'est pas tenu d'examiner sa politique liée aux RAS existantes.
10. Le 8 novembre 2019, la province a adopté le Règlement de l'Ontario 371/19 permettant aux conseils scolaires d'augmenter les tarifs résidentiels selon la somme la plus élevée, soit 300 \$ ou le taux résidentiel de 5 % par année, à condition que ces tarifs « plafonnés » ne dépassent pas les tarifs « calculés » déterminés dans le présent rapport. Ainsi, les règlements administratifs des RAS ne peuvent pas dépasser 300 \$ par unité de logement au cours de la première année des règlements.
11. Le Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board est le seul conseil scolaire dans le secteur de Kingston qui a un règlement des RAS depuis le 15 octobre 2017.
12. Afin d'envisager l'adoption et la mise en œuvre des trois nouveaux règlements des RAS, le CEPEO est tenu de suivre un processus de consultation régi par la loi. Ce processus comprend la tenue d'un minimum de deux réunions publiques.
13. La première réunion doit informer les communautés concernées et recueillir leurs commentaires.

SITUATION ACTUELLE

14. Le 24 février 2021, à la demande de la gestion, Quadrant a soumis l'étude préliminaire des RAS du secteur de Kingston au ministère de l'Éducation afin qu'il approuve les taux proposés et l'adoption des trois règlements des RAS par le Conseil. Le Ministère doit donner sa réponse par écrit au CEPEO avant le 25 mai 2021.
15. Des copies de l'étude préliminaire ont été remises aux trois conseils scolaires limitrophes (Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Limestone District School Board, Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board).
16. Depuis le 26 mars 2021, les avis publics, l'étude préliminaire des RAS du secteur de Kingston et la présentation des RAS sont disponibles en français et en anglais sur le site web du CEPEO sous «Redevances d'aménagement scolaires - Secteur de Kingston».
17. Les avis des deux réunions publiques * ont paru dans les journaux suivants :

Nom du journal	Régions	Date de publication
<i>Brockville Recorder and Times</i>	Brockville	22 avril 2021
<i>EMC Smiths Falls</i>	Smiths Falls	22 avril 2021
<i>Gananoque Reporter</i>	Gananoque	22 avril 2021
<i>Kingston This Week</i>	Kingston	1 ^{er} avril 2021
<i>Kingston Whig-Standard</i>	Kingston	1 ^{er} avril 2021
<i>Metroland Media</i>	Smiths Falls et Perth	22 avril 2021
<i>Napanee Beaver</i>	Napanee et Stone Mills	22 avril 2021
<i>Review Mirror</i>	Leeds & Grenville	22 avril 2021

Note :

- * Réunion publique #1, le 27 avril 2021 à 19h30 : Présentation de l'étude préliminaire sur les RAS et les projets de règlements des RAS, conformément à l'article 257.63 de la *Loi sur l'éducation* et présentation des observations du public au sujet des projets de règlements;
 - * Réunion publique #2, le 25 mai 2021 à 19h : Le but est de faire adopter les trois règlements des RAS par les membres du Conseil.
18. Le 15 avril 2021, la consultante de Quadrant accompagnée de la gestion du CEPEO a invité les développeurs résidentiels et les administrations municipales et leur a présenté un sommaire de l'étude préliminaire des RAS du secteur de Kingston et les taux résidentiels des 5 prochaines années.
 19. La première réunion du 15 avril 2021 a eu lieu à 9h30 avec les 11 administrations municipales. Voici les principaux commentaires ou questions :
 - a. Plusieurs administrateurs ont demandé à la gestion de publier l'avis des réunions publiques dans plus de journaux locaux de leur juridiction durant la semaine du 19 avril 2021.
 - b. Les petites municipalités qui n'appliquent pas encore de redevances sur leur territoire se sont montrées préoccupées du court délai pour mettre en œuvre

la perception des RAS résidentielles lors des demandes de permis de construction et du rapport à fournir au service des finances du CEPEO à partir du 31 mai 2021. La gestion a confirmé qu'elle respectait les délais du règlement de l'Ontario sur les RAS et leur a fourni durant la réunion des outils, tels qu'un modèle de formulaire à remplir lors de la demande de permis de construction résidentielle et un modèle de sommaire de rapport périodique à soumettre au CEPEO à la suite du paiement des RAS par l'appliquant.

20. La consultante a également présenté aux municipalités impliquées suivantes, le fonctionnement de perception des RAS, lors des demandes de permis de construction résidentielle :

Comtés unis de Leeds et Grenville

- Comtés unis de Leeds et Grenville;
- Canton de Leeds et les Mille-Îles;
- Rideau Lakes;
- Ville de Gananoque.

Comté de Frontenac

- Ville de Kingston;
- Canton de South Frontenac;
- Îles Frontenac.

Comté de Lennox et Addington

- Canton d'Addington Highlands;
- Canton Loyalist;
- Ville du Grand Napanee;
- Canton de Stone Mills.

21. La deuxième réunion du 15 avril 2021 a eu lieu à 17h avec les développeurs résidentiels. Il n'y a pas eu de questions sur l'étude préliminaire des RAS. Les commentaires ont été davantage liés au long voyage des élèves des régions rurales jusqu'aux écoles du CEPEO à Kingston. Les développeurs ont montré leur compréhension d'ouvrir d'autres écoles de langue française pour mieux desservir la population francophone de leur territoire.
22. L'ANNEXE A contient la présentation des RAS du secteur de Kingston lors de la réunion du 15 avril 2021 auprès des intervenants.
23. Une copie de l'avis des réunions publiques, de la présentation aux intervenants et de l'étude préliminaire des RAS peut être téléchargée du site Web du CEPEO depuis le 26 mars 2021, en cliquant sur ([À PROPOS/Politiques/12 | Redevances d'aménagement scolaires/Secteur Kingston \(2021-2026\)/Étude préliminaire des RAS du secteur Kingston - 24 février 2021](#)).
24. L'étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires comprend l'identification d'un site réservé par le CEPEO, soit le site de 7,65 acres pour une école élémentaire dans le quartier résidentiel Phase 4 Woodhaven à Kingston, pour la période d'examen de 15 ans. Ce site est situé dans un secteur en croissance.

25. L'étude préliminaire des RAS établit les taux des trois régions examinées par unité de logement de développement résidentiel selon le tableau 1. Le CEPEO n'est pas éligible dans ses régions à percevoir des RAS à des fins non résidentielles sur des propriétés commerciales et industrielles.
26. L'imposition des RAS est basée sur la récupération de 100 % du coût des développements résidentiels et aucun coût des développements non résidentiels afin de maximiser le plus rapidement possible le paiement d'achat du terrain tel que permis par la législation.
27. Aucune décision n'a encore été prise par le gouvernement provincial pour remédier au déficit financier.

Tableau 1 - Taux des RAS résidentielles proposés pour les 5 prochaines années

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario - Kingston						
Taux des règlements des RAS proposés par unité résidentielle						
Régions d'examen des règlements des RAS	RAS Taux calculés (par unité de logement)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		Date en vigueur 31 mai 2021 au 30 mai 2022	Date en vigueur 31 mai 2022 au 30 mai 2023	Date en vigueur 31 mai 2023 au 30 mai 2024	Date en vigueur 31 mai 2024 au 30 mai 2025	Date en vigueur 31 mai 2025 au 30 mai 2026
Règlement #1 (FPE01) Comtés unis de Leeds et Grenville, incluant Wesport, Gananoque, Rideau Lakes (excluant Elmsley Sud), Leeds et les Mille-Îles	333\$	300\$	333\$	333\$	333\$	333\$
Règlement #2 (FPE01) Canton de Frontenac Sud, Îles Frontenac et Ville de Kingston	365\$	300\$	365\$	365\$	365\$	365\$
Règlement #3 (FPE03) Comté de Lennox et Addington au sud de la route 7	344\$	300\$	344\$	344\$	344\$	344\$

Note : Les règlements des RAS prévoient l'application d'un taux uniforme pour tous les types d'unités de logement plutôt qu'un taux différent par type de logement (unifamiliale isolée, semi-détachée, maison en rangée, etc.).

28. La prévision d'effectif contenue dans l'étude préliminaire a été calculée en utilisant une méthodologie dictée par le règlement provincial. Cette prévision est donc spécifique au calcul des RAS et peut différer de celle préparée par la gestion.
29. La présentation des RAS par la gestion dans le présent rapport et les commentaires du public seront considérés par le Conseil en vue de l'adoption des trois règlements des redevances d'aménagement scolaires du CEPEO dans le secteur de Kingston pour la période 2021-2026, lors de la réunion ordinaire du 25 mai 2021.

INCIDENCES FINANCIÈRES

30. Au cours des 15 prochaines années, les 12 977 nouvelles unités de logement du secteur visé devraient générer des RAS de 4 632 789 \$.
31. Les RAS financeront 70 % des dépenses d'achat et de préparation de site, soit l'équivalent de 5,35 acres sur 7,65.
32. Le CEPEO devra obtenir 1 800 000 \$ en financement des priorités d'immobilisations du ministère de l'Éducation.

RECOMMANDATIONS :

QUE soit reçu le rapport PLA21-06 portant sur l'étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires dans le secteur de Kingston en prévision des trois règlements des RAS 2021-2026

INCIDENCES (financières et autres) ET EXPLICATIONS

Revenu estimé de 4 632 789 \$ sur
une période de 15 ans

ÉCHÉANCE

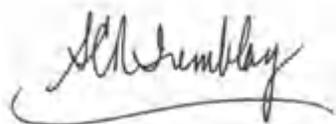
Les trois nouveaux règlements
adoptés le 25 mai 2021 seraient
applicables par les municipalités
du 31 mai 2021 au 30 mai 2026

Surintendant des affaires,



Stéphane Vachon

Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière,



Sylvie C. R. Tremblay

Redevances d'aménagement scolaires



**Réunion des RAS avec les intervenants
(développeurs résidentiels et municipalités)**

15 avril 2021

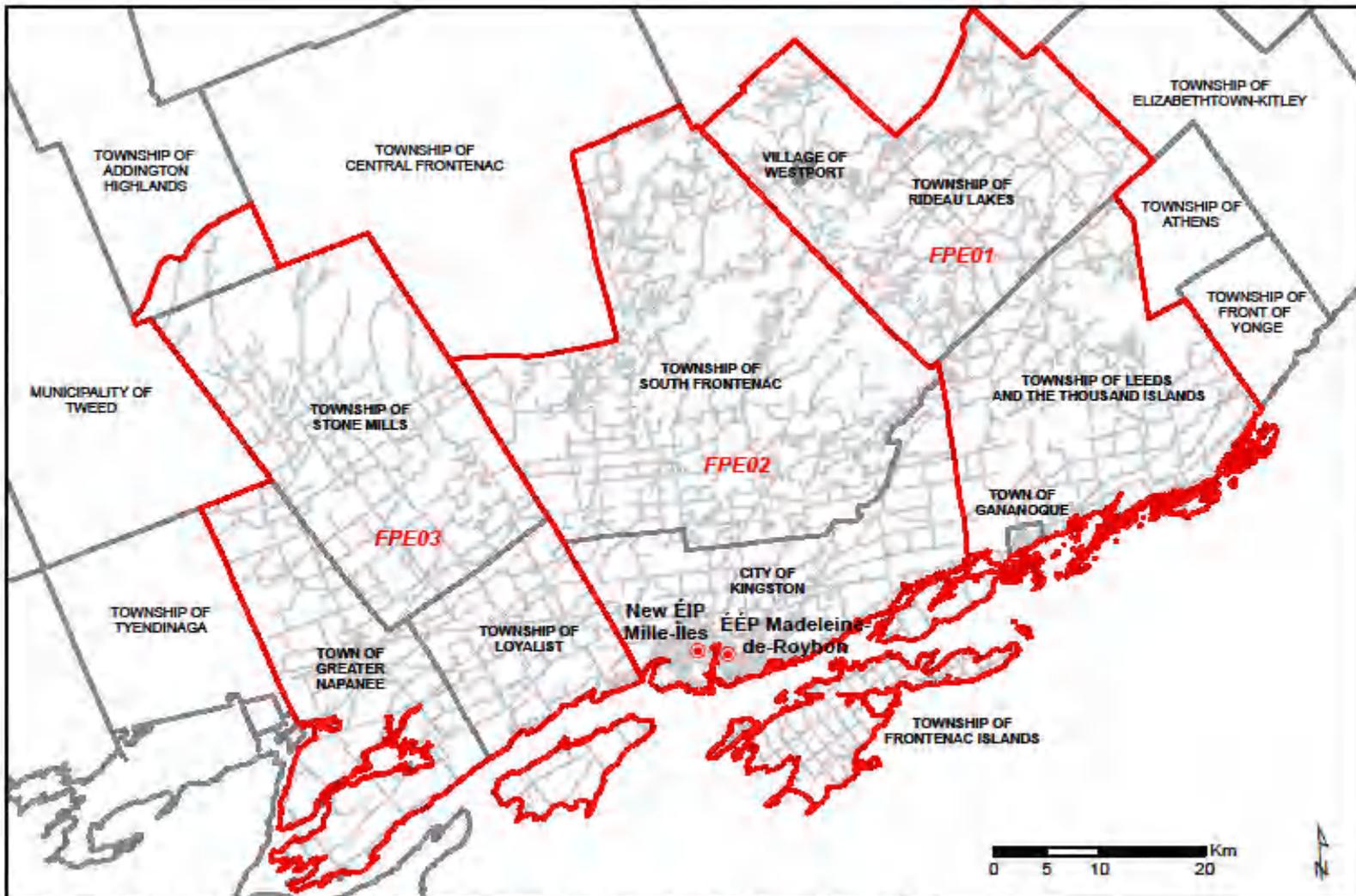
Agenda

1. Introduction
2. Principes des redevances de développement de l'éducation et «plafond» législatif
3. Taux proposés des RAS
4. Processus législatif des RAS
5. Méthodologie de calcul des RAS et admissibilité à l'adoption de règlements administratifs des RAS
6. Prévisions résidentielles sur 15 ans et unités de logements neufs de brutes à nettes
7. Rendements des ratios par type de densité
8. Nombre total d'effectifs prévus sur 15 ans
9. Coûts d'acquisition du site par acre
10. Coûts de préparation du site par acre
11. Analyse financière
12. Dates proposées des audiences publiques
13. Exemptions légales
14. Prochaines étapes/ Réunions futures
15. Questions ?

Principes des redevances d'aménagement scolaires

- Les conseils scolaires admissibles peuvent imposer des RAS pour payer les coûts d'acquisition de terrains et d'aménagement de site associés à de nouveaux élèves en provenance de développements de nouveaux logements au cours des 15 prochaines années et au-delà.
- Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) est admissible à l'adoption des RAS – le Conseil a actuellement des règlements des RAS dans la Ville d'Ottawa et dans les Comtés unis de Prescott et Russell.
- Les RAS s'appliquent à tout aménagement résidentiel qui n'est pas exempté par la loi, au moment de la délivrance du permis de construction par la municipalité appropriée.
- Les municipalités responsables recueillent mensuellement des RAS et les envoient au CEPEO (une séance d'information distincte aura lieu avec les municipalités pour examiner les protocoles législatifs concernant la mise en œuvre des règlements)
- La législation divise la province en diverses « régions » aux fins de l'adoption de règlements des RAS – dans ce cas au :
 - Comtés unis de Leeds et Grenville
 - Comté de Frontenac et ville de Kingston
 - Comté de Lennox et Addington
- Règlements des RAS propres à chaque région proposée dans chacune de ces trois « régions ». Les règlements ne s'appliqueront qu'aux collectivités de chaque comté où les élèves fréquentent actuellement Madeleine-de-Roybon et Mille-Îles à Kingston.

Principes des redevances d'aménagement scolaires



Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario: Education Development Charges Background Study 2021

Elementary Review Areas



064

Principes des redevances d'aménagement scolaires

- Surveillance ministérielle sur l'achat de terrains, le financement pour payer les coûts de construction de places supplémentaires pour les élèves et pour permettre à un conseil scolaire d'adopter un ou des règlements des RAS.
- La loi exige que le ministre de l'Éducation approuve les dépenses sur des terrains de la ville de Kingston en provenance des fonds des RAS recueillis à Leeds et Grenville & Lennox et Addington.
- Le programme des RAS a été conçu pour calculer précisément la valeur de la croissance nette liée aux besoins en terrains (y compris les coûts de financement et d'étude) – et pas un sou de plus; pas un sou de moins. Les conseils scolaires n'ont pas accès aux taxes foncières et la province dispose d'une enveloppe de fonds limités pour l'achat de terrain.
- Au 1^{er} novembre 2019, la province a adopté les « plafonds » législatifs suivants :
- Augmenter les tarifs résidentiels de plus de 300 \$ ou 5 % par année à condition que ces taux « plafonnés » ne dépassent pas les taux « calculés » déterminés dans le rapport d'étude préliminaire des RAS. Par conséquent, les règlements initiaux des RAS proposés pour appuyer la croissance supplémentaire des effectifs au CEPEO découlant du développement de nouveaux logements, ne peuvent excéder 300 \$ par logement au cours de la première année des règlements. À partir de l'année 2, les taux en entier des RAS sont imposés.

Taux proposés des RAS

Le CEPEO prévoit acquérir un site de 7,65 acres pour une future école élémentaire publique dans la subdivision de la Phase 4 de Woodhaven dans l'ouest de Kingston.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario - Kingston

Taux des règlements de RAS proposés par unité résidentielle

Régions d'examen des règlements des RAS	RAS Taux calculés (par unité de logement)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
		Date en vigueur 31 mai 2021 au 30 mai 2022	Date en vigueur 31 mai 2022 au 30 mai 2023	Date en vigueur 31 mai 2023 au 30 mai 2024	Date en vigueur 31 mai 2024 au 30 mai 2025	Date en vigueur 31 mai 2025 au 30 mai 2026
Règlement #1 (FPE01) Comtés unis de Leeds et Grenville, incluant Wesport, Gananoque, Rideau Lakes (excluant Elmsley Sud), Leeds et les Mille-Îles	333\$	300\$	333\$	333\$	333\$	333\$
Règlement #2 (FPE01) Canton de Frontenac Sud, Îles Frontenac et Ville de Kingston	365\$	300\$	365\$	365\$	365\$	365\$
Règlement #3 (FPE03) Comté de Lennox et Addington au sud de la route 7	344\$	300\$	344\$	344\$	344\$	344\$

Le CEPEO aura également besoin de 1,8 millions de dollars en financement des priorités d'immobilisations pour financer le nouveau site de l'école élémentaire publique Kingston Ouest. Le financement des projets prioritaires d'immobilisations est fourni par l'Ontario par l'entremise des taxes provinciales.

Processus législatif des RAS

Image 1-1

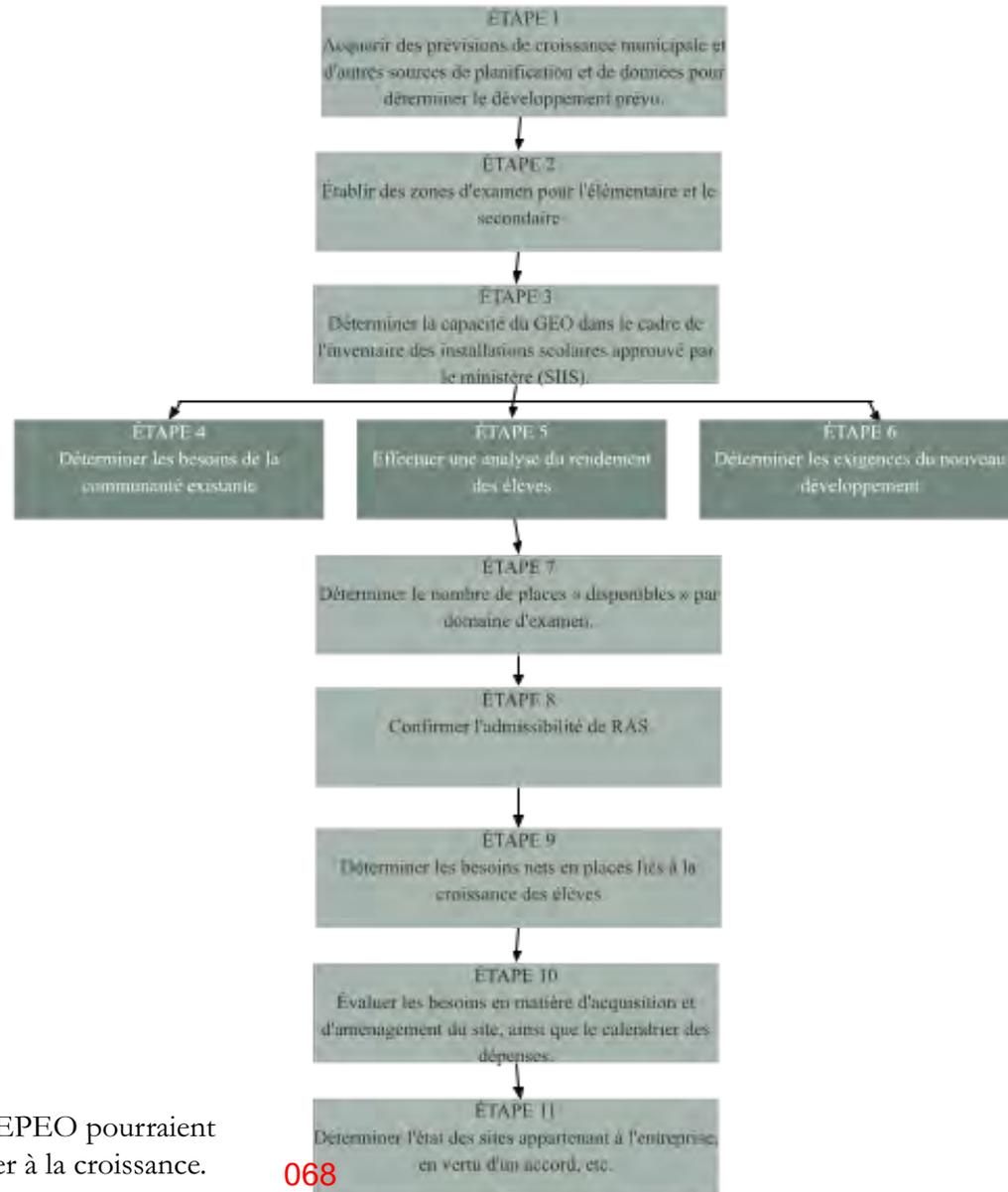
Aperçu du processus de redevances d'aménagement scolaires et des échéanciers proposés

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4	ÉTAPE 5	ÉTAPE 6	ÉTAPE 7
CONSULTATION PRÉLIMINAIRE	DETERMINER L'ADMISSIBILITÉ	ANALYSIS OF CNTÉLC 1	SOUSSION AU MINISTÈRE	PROCESSUS DE CONSULTATION DES INTERVENANTS	ADOPTION DU RÈGLEMENT MISE EN OEUVRE	GESTION NON FINANCÉE CNTÉLC 1
A. Consultation préliminaire avec les municipalités, les conseils scolaires coïncident, la communauté de développement concernant le potentiel de projets alternatifs et d'ADEL.	A. Déclencher l'évaluation de la capacité et informer le ministère de l'Éducation si le conseil a l'intention d'exclure la capacité	A. Estimation sur 15 ans du montant, du type et de l'emplacement du développement résidentiel et des projections de la SPBOH non résidentielle (déduction faite des exemptions statutaires)	A. Remplir les formulaires du Ministère (Soumission des RAS)	A. Consultation de suivi avec les parties prenantes sur la base des «frais calculés» et du pourcentage des coûts non financés	A. Liaison avec les représentants municipaux de la région concernant les questions d'interprétation, de mise en œuvre et de collecte des règlements administratifs	A. Déterminer la part non financée du CNTÉLC par site scolaire
B. Préparer et approuver la politique interne décrivant la base sur laquelle les projets alternatifs seront évalués	B. Analyse des comptes des RAS - déterminer les sites qui sont proposés d'acquérir et les sites acquis, ce qui a été entièrement ou partiellement financé et qui pourrait accueillir des élèves en provenance des logements existants et futurs liés à la croissance	B. Préparer des prévisions des effectifs sur 15 ans - Exigences communautaires existantes plus les exigences d'un nouveau développement et déterminer s'il est nécessaire de modifier les limites de la zone d'examen compte tenu des stratégies d'adaptation à long terme	B. Compléter l'étude préliminaire et la transmettre au ministère, aux conseils coïncidents et aux intervenants qui ont fourni un avis (90 jours avant la première réunion publique)	B. Organiser des réunions publiques, y compris une réunion publique sur l'examen des politiques (y compris les restrictions de politique résultant du «plafond» législatif	B. Prise en compte par le Conseil des contributions du public et des révisions des calculs, au besoin (peut nécessiter un examen/une approbation supplémentaire du Ministère ou une demande de données supplémentaires)	B. Déterminer s'il existe une possibilité de substitution de projet - Changement de la stratégie d'adaptation et impact sur le CNTÉLC non financé
C. Définir la structure du règlement spécifique au secteur si l'ADEL est envisagée	C. Évaluation des obligations financières des RAS (y compris la façon dont les obligations financières seront remboursées)	C. Examiner l'analyse de la zone pour déterminer les écoles touchées par le développement de nouveaux logements	C. Préparation et diffusion publique du document de politique	C. Examen des soumissions publiques	C. Réunion publique supplémentaire à la discrétion du Conseil	C. Demander un financement des priorités foncières dans le cadre du processus d'approbation de l'acquisition du site
D. Examiner l'état d'approbation du Ministère sur les acquisitions de sites		D. Prévisions des effectifs liés à la croissance nette et déterminer le nombre de sites, les agrandissements de sites et /ou les coûts de développement de sites par emplacement	D. Processus d'examen et d'approbation du ministère de l'Éducation (période d'examen de 90 jours)		D. Adoption du Règlement	
		E. Estimation du coût net du terrain scolaire liée à la croissance (tout excédent net de fonds du compte des RAS)			E. Mise en oeuvre du Règlement	
		F. Calculer le CNTÉLC sur la base des flux de trésorerie et déterminer la part du CNTÉLC à financer par les RAS en fonction du «plafond» législatif			F. Avis d'adoption du Règlement et date d'appel, avis municipal d'adoption du Règlement et considérations relatives à la mise en œuvre	

1. CNTÉLC = Coût net des terrains scolaires liés à la croissance

RAS – Aperçu de la méthodologie de calcul (Partie 1)

Volet planification :

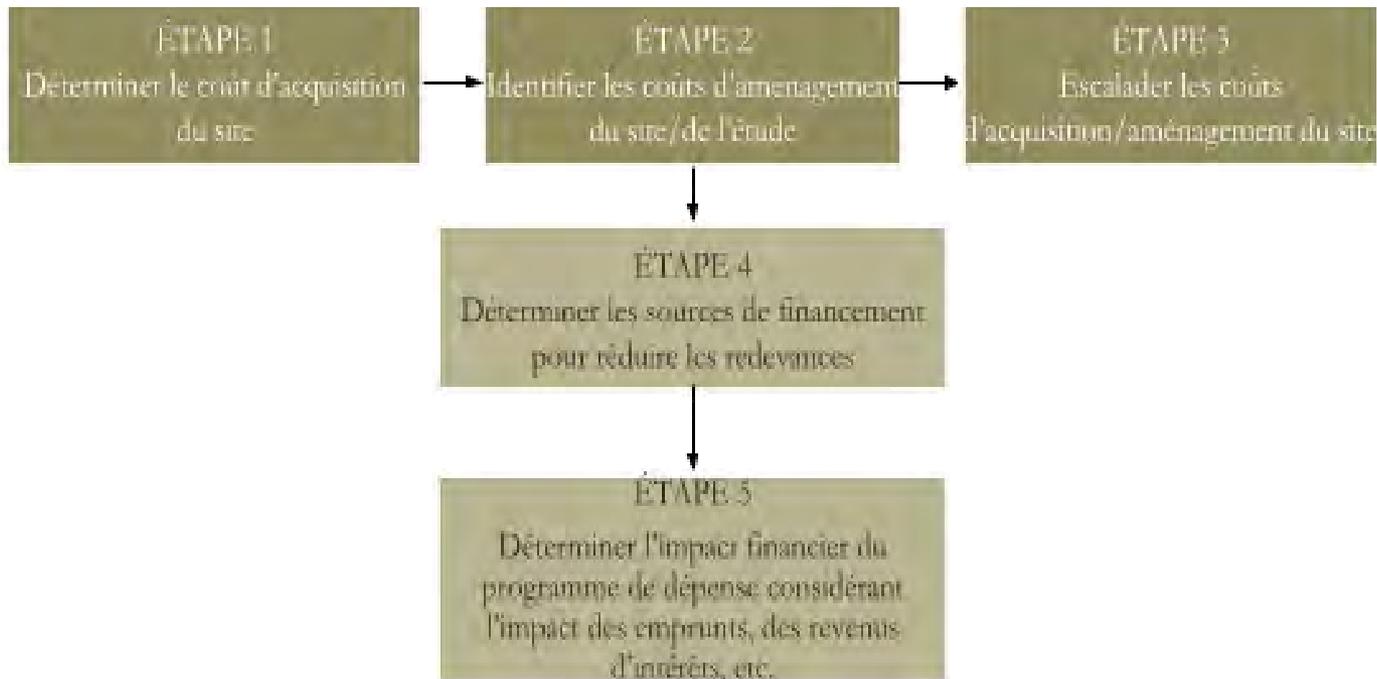


Places élèves disponibles qui de l'avis du CEPEO pourraient être raisonnablement utilisées pour s'adapter à la croissance.

068

RAS – Aperçu de la méthodologie de calcul (Partie 2)

Volet financier :



Alors que l'ensemble du processus de calcul des RAS est une construction mathématique pure et de nature prédictive, la détermination des besoins liés à la croissance sur 15 ans devrait s'harmoniser avec le plan d'adaptation à long terme du conseil et les futures demandes de financement des priorités d'immobilisations adressées à la province.

Admissibilité de l'adoption d'un règlement successeur des RAS

- L'admissibilité d'imposer un règlement des RAS est soit :

l'estimation moyenne des effectifs dépassant la capacité d'accueil total au palier élémentaire ou secondaire au cours des cinq années suivant le jour où le conseil a l'intention de faire entrer en vigueur le nouveau règlement.

Ou

un conseil scolaire a un règlement existant des RAS et a des obligations financières en suspens liées au RAS (déficit du compte des RAS).

Le CEPEO est admissible à adopter des règlements des RAS sur son territoire de compétence fondés sur les effectifs élémentaires supérieures à la capacité d'accueil des écoles.

Prévision sur 15 ans des nouvelles unités nettes de logement

	Année 1 2021/ 2022	Année 2 2022/ 2023	Année 3 2023/ 2024	Année 4 2024/ 2025	Année 5 2025/ 2026	Année 6 2026/ 2027	Année 7 2027/ 2028	Année 8 2028/ 2029	Année 9 2029/ 2030	Année 10 2030/ 2031	Année 11 2031/ 2032	Année 12 2032/ 2033	Année 13 2033/ 2034	Année 14 2034/ 2035	Année 15 2035/ 2036	Total de toutes les unités
Total du bassin du secteur de Kingston Ouest																
Isolées et semi-détachées	374	377	369	384	381	388	392	392	351	355	321	327	324	272	270	5 277
Maisons en rangées, Maisons de ville, etc.	103	109	111	113	110	120	113	111	109	99	98	102	104	79	79	1 560
Appartements	414	379	382	408	593	509	281	415	339	295	303	285	409	564	564	6 140
Total	891	865	862	905	1 084	1 017	786	918	799	749	722	714	837	915	913	12 977
FPE01 Comtés unis Leeds & Grenville incl. Westport, Gananoque, Rideau Lakes (excluant South Elmsley), Leeds et les Mille-Îles																
Isolées et semi-détachées	55	56	49	56	56	46	50	57	51	56	41	45	42	51	51	762
Maisons en rangées, Maisons de ville, etc.	2	10	6	2	1	15	5	4	7	1	2	8	7	3	3	76
Appartements	58	40	10	37	35	35	5	32	32	40	50	32	30	42	42	520
Total	115	106	65	95	92	96	60	93	90	97	93	85	79	96	96	1 358
FPE02 Comté Frontenac Sud, Îles Frontenac & Ville de Kingston																
Isolées et semi-détachées	199	201	201	208	206	218	218	212	176	175	171	172	172	112	110	2 751
Maisons en rangées, Maisons de ville, etc.	54	54	56	62	62	60	61	60	53	51	53	52	53	29	29	789
Appartements	331	314	347	346	533	450	252	359	283	231	231	231	356	499	499	5 262
Total	584	569	604	616	801	728	531	631	512	457	455	455	581	640	638	8 802
FPE03 Comté de Lennox & Addington au sud de l'autoroute 7																
Isolées et semi-détachées	120	120	119	120	119	124	124	123	124	124	109	110	110	109	109	1 764
Maisons en rangées, Maisons de ville, etc.	47	45	49	49	47	45	47	47	49	47	43	42	44	47	47	695
Appartements	25	25	25	25	25	24	24	24	24	24	22	22	23	23	23	358
Total	192	190	193	194	191	193	195	194	197	195	174	174	177	179	179	2 817

Notes: 1. Assumed to be net of demolitions and conversions. Statutory exemptions include secondary dwellings that are ancillary to, or as part of an existing dwelling unit.

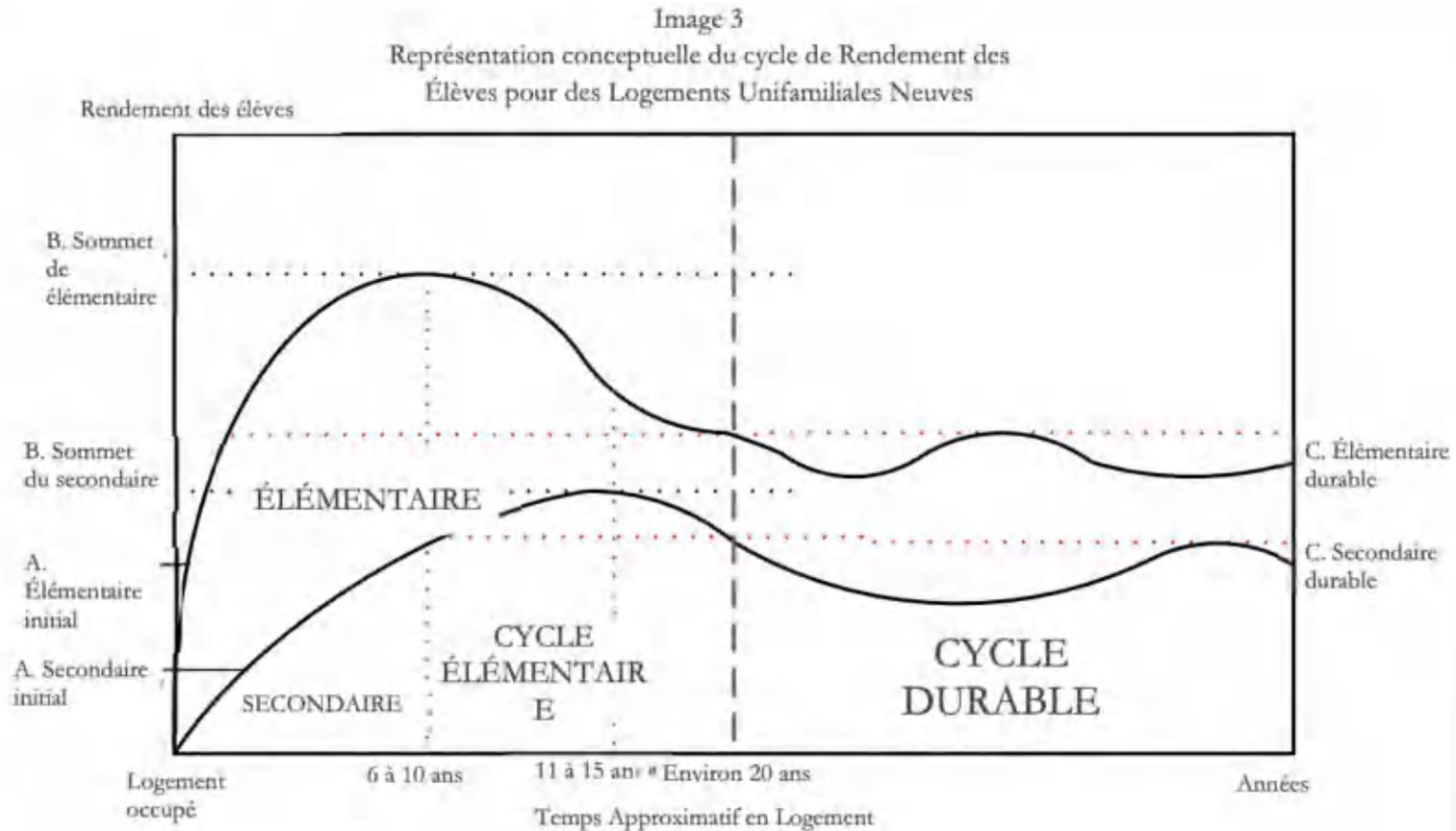
Grand Total Gross New Units in By-Law Area	13 498
Less: Statutorily Exempt Units in By-Law Area	521
Total Net New Units in By-Law Area	12 977

RAS - Pr evision des effectifs pour 15 ans

- Calcul e par  cole, par niveau scolaire, y compris les pr escolaires sur la liste d' cole
- Compos e de 2 parties :
 1. Exigences de la communaut e existante, plus
 2. Exigences du nouveau d veloppement (END)
- Les exigences de la communaut e existante sont les  l ves du conseil inscrits dans les  coles du conseil et qui demeurent   l' cole au fil du temps (c.- -d. passage du niveau scolaire au prochain   la m me  cole au cours des ann es);
- Sans augmentation positive nette des naissances et/ou de la migration sur la communaut e existante, cela entra nera le d clin en logement avec le temps.
- Les exigences du nouveau d veloppement sont les  l ves g n r s par la construction de nouveaux logements dans les regions des r glements au cours des 15 prochaines ann es.
- Dans une municipalit e o  la construction r sidentielle est r guli re et importante, les exigences du nouveau d veloppement aident   compenser ce qui pourrait autrement  tre une baisse des inscriptions.
- RAS : D'une dur e de 15 ans correspondant au total des exigences de la communaut e existante du nouveau d veloppement.

RAS Rendement des élèves

- Le rendement des élèves pour les RAS représentent le rendement pondéré et combiné à partir de la dernière année (15^e année) de la période de prévision.



RAS : Rendements pondérés des ratios d'élèves

Rendements pondérés des ratios d'élèves applicables par région et par type de densité basé sur la répartition spatiale et les données existantes des élèves de la SÉFM

RAS CEPEO 2021 Rendements pondérés des ratios d'élèves

Régions d'examen à l'élémentaire	ISOLÉE et JUMELÉE	DENSITÉ MOYENNE	APPARTEMENTS (incluant les maisons désignées pour personnes âgées et résidences étudiantes)	TOTAL UNITS
FPE01 Comtés unis de Leeds & Grenville incl. Westport, Gananoque, Rideau Lakes (excluant South Elmsley), Leeds et Mille-Îles	0,0210	0,0132	0,0019	0,0133
FPE02 Canton South Frontenac, Îles Frontenac & Ville de Kingston	0,0403	0,0152	0,0008	0,0144
FPE03 Comté de Lennox & Addington sud de la route 7	0,0193	0,0072	0,0000	0,0138
TOTAL	0,0305	0,0115	0,0008	0,0142

Table 7-2

RAS CEPEO 2021 Rendements pondérés des ratios d'élèves

Régions d'examen au secondaire	ISOLÉE et JUMELÉE	DENSITÉ MOYENNE	APPARTEMENTS (incluant les maisons désignées pour personnes âgées et résidences étudiantes)	TOTAL UNITS
FPE01 Comtés unis de Leeds & Grenville incl. Westport, Gananoque, Rideau Lakes (excluant South Elmsley), Leeds et Mille-Îles	0,0039	0,0000	0,0000	0,0022
FPE02 Canton South Frontenac, Îles Frontenac & Ville de Kingston	0,0062	0,0038	0,0004	0,0025
FPE03 Comté de Lennox & Addington sud de la route 7	0,0034	0,0000	0,0000	0,0021
TOTAL	0,0049	0,0019	0,0003	0,0024

Sommaire des prévisions d'effectifs des 15 prochaines années

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Historique et Prévision des effectifs

	Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15
Palier élémentaire	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025	2025/ 2026	2026/ 2027	2027/ 2028	2028/ 2029	2029/ 2030	2030/ 2031	2031/ 2032	2032/ 2033	2033/ 2034	2034/ 2035	2035/ 2036
Existant	533	559	564	587	602	620	628	642	649	672	688	703	716	721	726	729
Exigence des nouveaux développements		13	27	40	53	67	80	94	107	120	132	143	155	166	175	184
Total	533	572	591	627	655	687	708	736	756	792	820	846	871	887	901	913

380

	Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15
Palier secondaire	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025	2025/ 2026	2026/ 2027	2027/ 2028	2028/ 2029	2029/ 2030	2030/ 2031	2031/ 2032	2032/ 2033	2033/ 2034	2034/ 2035	2035/ 2036
Existant	61	65	77	98	116	147	176	199	225	223	218	218	210	227	238	249
Exigence des nouveaux développements		2	5	7	9	11	14	16	18	20	22	24	26	28	30	31
Total	61	67	82	105	125	158	190	215	243	243	240	242	236	255	268	280

219

La construction et l'occupation de 13 498 nouvelles unités de logement généreront 184 élèves à l'élémentaire et 31 élèves du secondaire. La construction d'une nouvelle école élémentaire et secondaire à Kingston augmenteront le nombre d'effectifs totaux (Madeleine-de-Roybon a augmenté de 181 % depuis que le CEPEO a acquis l'école en 2009).

075

Coût d'acquisition de site par acre

Le 15 février 2019, un rapport d'évaluation préparé par M.W. Cotman & Associates Real Estate Appraisers & Consultants a établi l'évaluation foncière du terrain à 411 765 \$ de l'acre.

Le 28 Janvier 2021, l'évaluateur a été invité à donner une opinion sur la valeur actuelle du terrain et un facteur d'indexation approprié a été appliqué pour la durée des règlements proposés des RAS (conformément à la pratique des RAS dans l'ensemble de la province). Un facteur annuel d'indexation de 5% fourni par l'évaluateur établi un coût de 500 503 \$ de l'acre, si le CEPEO acquiert le terrain en 2022.



Coût de préparation du site par acre

CEPEO KINGSTON OUEST

MOYENNE DU COÛT DU TERRAIN PAR ACRE (Basé sur l'expérience du coût de site développé dans la ville d'Ottawa pour les écoles élémentaires)

	Référence à la zone d'examen	Nom des sites RAS admissibles	Adresse	Année d'acquisition du site	Superficie du site en acres	Coûts nets de la préparation du site jusqu'à maintenant	Coûts nets de la préparation du site par acre	Coûts nets de la préparation du site par acre \$2021	Coûts totaux de la préparation du site par acre \$2021
1	FPE01/FPS01	ÉÉP Maurice-Lapointe (Kanata South) (M-12)	17 Bridgestone Dr, Kanata, ON K2M 0E9	2011	15.96	3,487,690\$	218,527\$	299,069\$	4,773,145\$
2	FPE02	ÉÉP Michel-Dupuis (Riverside Sud) (M-8)	715 Brian Good Ave, Manotick, ON K4M 0E2	2012	6.07	1,182,934\$	194,882\$	256,451\$	1,556,660\$
TOTAL (OTTAWA)					22.03	4,670,624\$	212,012\$	277,760\$	287,327\$

Valeur à être incluse dans la soumission RAS 2021

287,300\$

Comme le CEPEO n'a jamais préparé de site pour la construction d'école sur terrain vacant dans la ville de Kingston, les coûts d'acquisitions de sites du CEPEO dans le sud de Kanata et de Nepean ont été utilisés comme approximation. Le coût de base de 287 300 \$ incluant un facteur d'indexation de 2,5 % ont été appliqué à la période de prévision de 15 ans (c.-à-d. en tenant compte de l'indexation des coûts de main d'oeuvre et de matériaux).

Analyses financières

- Le calcul des RAS est basé sur une analyse des flux de trésorerie sur 15 ans du programme de dépenses en immobilisations proposé pour les sites scolaires; la méthodologie des flux de trésorerie est conforme à celle entreprise par les municipalités.
- Le solde de la balance du taux résidentiel le plus bas de clôture de l'année 15 doit être aussi proche que possible de 0 \$.
- Le taux appliqué à chaque «région» est basé sur la part proportionnelle des besoins de logements liés à la croissance générée par chaque «region».

Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario - Bassin du secteur de Kingston

CALCUL DES REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES	
Total des coûts nets des terrains scolaires liés à la croissance (période de prévision sur 15 ans, y compris les coûts de financement et d'étude associée)	4 632 789\$
Coûts financés dans le règlement précédent	N/A
Coûts d'acquisition de sites	2 427 634\$
Coûts d'augmentation foncière	248 832\$
Coûts de préparation de sites	1 536 000\$
Coûts d'augmentation de préparation de sites	159 457\$
Paiement d'intérêts sur la marge de crédit	0\$
Coûts d'étude	260 000\$
Obligations financières/excédent (solde projeté du compte des RAS au 31 mai 2021)	N/A
Intérêts créditeurs	-2 039\$
Solde de clôture du compte	2 905\$
Total net des nouvelles unités	12 977
Total des SPHOB non résidentielle et non exemptée déterminée par le Conseil	-
Redevances d'aménagement scolaires résidentielles par unité basées sur 100% du coût total des terrains scolaires liés à la croissance (coût moyen des trois "régions")	357\$
Redevances d'aménagement scolaires non résidentielles par pied carré de la SPHOB sur la base de 0% du total des coûts nets des terrains scolaires liés à la croissance	0

Exemptions statutaires

Exemption d'unité de logement supplémentaire

Appellation de la catégorie d'immeubles d'habitation	Description de la catégorie d'immeubles d'habitation	Nombre maximal de logements supplémentaires	Restrictions
Habitations unifamiliales individuelles	Immeubles d'habitation dont chacun contient un logement individuel et qui ne sont pas contigus à d'autres immeubles.	Deux	La surface de plancher hors oeuvre brute totale du ou des logements supplémentaires doit être égale ou inférieure à celle du logement que contient déjà l'immeuble.
Habitations jumelées ou en rangée	Immeubles d'habitation dont chacun contient un logement individuel et dont un ou deux murs verticaux sont, à l'exclusion de toute autre partie, contigus à d'autres immeubles.	Un	La surface de plancher hors oeuvre brute du logement supplémentaire doit être égale ou inférieure à celle du logement que contient déjà l'immeuble.
Autres immeubles d'habitation	Immeubles d'habitation qui n'appartiennent pas à une autre catégorie d'immeubles d'habitation que vise le présent tableau.	Un	La surface de plancher hors oeuvre brute du logement supplémentaire doit être égale ou inférieure à celle du logement le plus petit que contient déjà l'immeuble.

Exemption d'unité de logement secondaire

- La *Loi sur les redevances d'aménagement scolaires* a été révisée pour ajouter une section traitant des unités d'habitation secondaires (c.-à-d. la création d'unités supplémentaires sur la même propriété où la propriété légale ne change pas).
- La législation des RAS ne contient pas cette disposition.
- Les conseils scolaires ont pris des mesures ⁶⁷⁹ dans leurs règlements

Exemptions statutaires (suite)

- Une municipalité; un conseil scolaire de district; une école privée; lieu de culte
- Terrain de retraite agricole et construction de fermes
- Un foyer de soins de longue durée, tel que défini dans la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*.
- Une maison de retraite, telle que définie dans la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*.
- Un hospice ou un autre établissement qui offre des services de soins palliatifs.
- Une garderie, telle que définie dans la *Loi de 2014 sur les services de garde et la petite enfance*.
- Une maison commémorative, un club-house ou des terrains d'athlétisme appartenant à la Légion royale canadienne.
- Le propriétaire est un collège d'arts appliqués et de technologie établi en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges des arts appliqués et de la technologie de l'Ontario*.
- Le propriétaire est une université qui reçoit régulièrement et continuellement des fonds de fonctionnement du gouvernement de l'Ontario aux fins d'éducation postsecondaire.
- Le propriétaire est un institut autochtone prescrit aux fins de l'article 6 de la *Loi de 2017 sur les instituts autochtones*. *Regl. Ontario 371/19, p. 1.*
- Un conseil peut reconnaître des exemptions supplémentaires dans les règlements administratifs des RAS, cependant de telles exemptions de logement sans but lucrative; chalets, seraient considérés comme statutaires. Toute dérogation non législative accordée par le Conseil entraînerait un déficit de financement.
- Le déficit devrait être compensé par les enveloppes de financement du Conseil – En général, cela n'est pas possible étant donné les restrictions imposées par les politiques et les règlements du Ministère.

Processus proposé de consultation

- La loi exige qu'un conseil scolaire organise une réunion publique;
- Conformément à la pratique historique, il y aura deux occasions pour que de délégation présente un mémoire au moins une semaine avant que le Conseil examine et adopte des règlements des RAS.
- Consultation des intervenants - 15 avril 2021;
- 1^{ère} réunion publique - Mardi, 27 avril 2021 à 19h30 (réunion virtuelle);
- 2^e réunion publique : Examen d'adoption des règlements - Mardi 25 mai 2021 à 19h00 (réunion virtuelle);
- Lundi 31 mai 2021 - Date de mise en œuvre du règlement
- En plus des réunions publiques prévues par la loi mentionnées ci-dessus, le Conseil a régulièrement prévu des réunions du Conseil, au cours desquelles le Conseil peut recevoir de l'information sur les readvances d'aménagement scolaires. Des procédures régulières de réunion du Conseil s'appliqueront à ces réunions.
- Tout commentaire ou demande de renseignements supplémentaires à ce sujet peut être adressé à M. Brian Carré, directeur de la planification et gestion des biens immobiliers au (613-742-8960 poste 2100), pendant les heures normales de bureau.

RAPPORT DIR21-08

Réunion ordinaire du Conseil

2021-04-27

TITRE : COVID-19 : mise à jour

BUT : Présenter aux membres, pour information, une mise à jour sur la gestion des écoles et du siège social en contexte de pandémie.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Depuis l'avènement de la COVID-19, le Conseil a dû faire face à plusieurs défis et adapter ces processus et ces orientations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Afin de mitiger l'impact de la COVID-19 sur la conduite des opérations dans les écoles et au siège social, la gestion adopte une approche proactive et concentre ses efforts sur l'agilité des processus opérationnels et pédagogiques.

Ce rapport présente une mise à jour sur :

1. les nouveautés;
2. le nombre de cas confirmés et autres données pertinentes sur la COVID-19;
3. l'effectif scolaire au P.A.V.É.

1. Nouveautés

Bascule en virtuel

Le 12 avril 2021, le gouvernement ontarien a annoncé de nouvelles mesures de confinement prévoyant, à compter du 19 avril, l'enseignement et l'apprentissage en mode virtuel de toutes les écoles en province pour une période d'au moins deux semaines. Depuis le 19 avril, toutes les écoles élémentaires et secondaires du conseil opèrent donc en mode d'apprentissage à distance et ce, conformément aux exigences de la Note Politique/Programmes 164 : Exigences relatives à l'apprentissage à distance.

Élèves ayant des besoins particuliers complexes

Conformément à la demande du ministère de l'Éducation, la plupart des élèves ayant des besoins particuliers apprendront à distance pendant cette période. L'apprentissage en personne est réservé aux élèves dont les besoins ne peuvent pas être satisfaits par l'apprentissage à distance. Ce sont en majorité les élèves inscrits en classe distincte. Les parents ont été consultés afin de connaître leur préférence sur le mode de fréquentation.

Toutes les mesures habituelles pour réduire les risques de propagation du virus sont mises en place dans chacune des classes distinctes et le transport est fourni à ces élèves. Au total, quatorze écoles accueillent 114 élèves en présentiel.

Vaccination du personnel

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé le lancement de la phase 2 de la vaccination le 6 avril et a adopté, le 13 avril, une stratégie de vaccination ciblée pour protéger les quartiers à risque élevé.

Cette seconde phase comprend tous les membres du personnel qui apportent un soutien direct aux élèves ayant des besoins particuliers complexes ainsi que les membres du personnel qui travaillent dans certains points chauds. La vaccination du personnel varie d'une région à l'autre selon la disponibilité du vaccin.

Élargissement des tests de dépistage pour les personnes asymptomatiques

À la demande du Ministère, des cliniques de dépistage pour personnes asymptomatiques ont lieu régulièrement partout sur le territoire du Conseil sous la gouverne des bureaux locaux de santé publique.

2. NOMBRE DE CAS DE COVID-19 CONFIRMÉS, D'ÉCLOSIONS ET DE FERMETURE DE CENTRES ÉDUCATIFS

2.1 Cas confirmés et résolus dans les écoles

Le traçage des élèves à haut risque suite à des résultats positifs au COVID-19 n'a pas été fait par les bureaux de santé étant donné la semaine de relâche sauf si une éclosion était soupçonnée.

Le tableau suivant rapporte les cas confirmés et résolus jusqu'au 21 avril inclusivement :

Écoles	Mars 2021		Avril 2021		
	Cas rapportés	Cas résolus	Cas rapportés	Cas actifs	Cas résolus
<i>Académie de la Seigneurie</i>	-	-	4+1*	1	3+1*
<i>Charlotte-Lemieux</i>	1	1	-	-	-
<i>Carrefour jeunesse</i>	-	-	2*	-	2*
<i>De La Salle</i>	1	1	1	1	-
<i>Gabrielle-Roy</i>	-	-	1	-	1
<i>Gisèle-Lalonde</i>	6+1*	6+1*	2	-	2
<i>Jeanne-Sauvé</i>	1	1	3	-	3
<i>Julie-Payette</i>	2	2	-	-	-
<i>Le Prélude</i>	1	1	-	-	-
<i>L'Odysée</i>	2	2	1*	1*	-
<i>L'Héritage</i>	-	-	1	1	-
<i>Louis-Riel</i>	6	6	6	2	4
<i>L'Alternative</i>	-	-	1	-	1
<i>Le Transit</i>	1+1*	1+1*	-	-	-
<i>Le Sommet</i>	-	-	2*	2*	-
<i>Michel-Dupuis</i>	-	-	3	-	3
<i>Marie-Curie</i>	1+1*	1+1*	2*	-	2*
<i>Maurice-Lapointe</i>	2	2	4+1*	-	4+1*

<i>Mauril-Bélanger</i>	-	-	1	-	1
<i>Michaëlle-Jean</i>	1+1*	1+1*	2+2*	-	2+2*
<i>Nouvel Horizon</i>	2*+1	2*+1	2	-	2
<i>Omer-Deslauriers</i>	-	-	2	2	-
<i>Ottawa-Ouest</i>	-	-	2	2	-
<i>Rose des Vents</i>	2	2	1	-	1
<i>Séraphin-Marion</i>	6	6	1+1*	1	1*
<i>Trille des Bois</i>	-	-	1+1*	1*	1
TOTAL	40	40	51	14	37

*= membre du personnel

2.2 Nombre d'éclosions et d'élèves mis à l'écart

Écoles	Mars 2021			Avril 2021		
	Éclosion	Élèves mis à l'écart	Niveau scolaire	Éclosion	Élèves mis à l'écart	Niveau scolaire
<i>Académie de la Seigneurie*</i>	-	-	-	1	77	4e-5e 6e-8e
<i>Gisèle-Lalonde</i>	2	62	12e-7e	1	28	10
<i>Julie-Payette</i>	1	88	Autobus	-	-	-
<i>Louis-Riel</i>	1	38	8e	1	44	7e
<i>Nouvel Horizon**</i>	-	-	-	1	67	5e-6e
<i>Michaëlle-Jean</i>	-	-	-	1	18	5e
<i>Séraphin-Marion</i>	1	79	Autobus	-	-	-
TOTAL	5	267		5	234	

*Fermeture complète de l'école l'Académie de la Seigneurie par le Bureau de santé de l'est de l'Ontario le 6 avril 2021

**Fermeture complète de l'école Nouvel Horizon par le Bureau de santé de l'est de l'Ontario le 8 avril 2021

2.3 Fermetures temporaires des centres éducatifs gérés par le CEPEO

Centre éducatif	Raison de la fermeture	Centre ou programme	Date de fermeture	Date de réouverture
<i>Séraphin-Marion</i>	Éclosion	Après l'école M/J	24/09/2020	3/10/2020
<i>Le Prélude</i>	Éclosion	Avant et après l'école M/J	30/09/2020	9/10/2020
<i>Louise-Arbour</i>	Éclosion	Service de garde d'urgence	11/01/2021	20/01/2021
<i>Louise-Arbour</i>	Pénurie de personnel	Avant et après l'école M-6e	15/03/2021 pm	17/03/2021 am
<i>Louise-Arbour</i>	Pénurie de personnel	Avant et après l'école M-6e	31/03/2021 pm	6/04/2021
<i>De la Rivière Castor</i>	Pénurie de personnel	Bambin/Préscolaire Avant et après l'école M-6e	8 avril 21	12 avril 21

Le sommaire des cas actifs et résolus dans les écoles du CEPEO est public et disponible en tout temps : [cliquer ici](#).

3. EFFECTIF SCOLAIRE DU P.A.V.É.

Niveaux scolaires	Nombre d'élèves inscrits			Nombre moyen d'élèves par classe		
	Dates	17 févr.	17 mars	21 avril	17 févr.	17 mars
Mat-6	1564	1546	1504	21,4	21,18	20,6
7-8	395	389	392	28,21	24,4	24,5
9-12	636	662	648	23,12	24,1	23,56
Total	2595	2597	2544	s/o	s/o	s/o

RECOMMANDATION :

QUE soit reçu le rapport DIR21-08 portant COVID-19 : mise à jour.

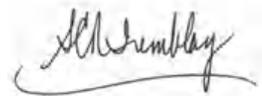
INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet ou montant

ÉCHÉANCE

2020-2021

Directrice de l'éducation et
secrétaire-trésorière,



Sylvie C.R. Tremblay

RAPPORT

DES ÉLÈVES CONSEILLERS

ACTIVITÉS CORPORATIVES - DU 24 MARS AU 29 AVRIL 2021

/	/
---	---

ACTIVITÉS SCOLAIRES - DU 09 AU 19 MARS 2021

29 mars 2021	Assemblée du Sénat : Nous avons répondu aux questions des élèves intéressés par le Sénat afin de les inciter à poser leur candidature cette année. Il y a eu une trentaine de participants.
6, 21 et 29 avril 2021	Rencontres du Sénat : Nous continuons à travailler sur divers projets, dont un nouveau logo et des ressources en bien-être et santé mentale.
28 avril 2021	Élections du Sénat 2021-2022 : Les élections se sont terminées la semaine dernière et les sénateurs et sénatrices 2021-2022 sont conviés le 28 avril prochain pour élire les prochains élèves conseillers.

ACTIVITÉS DU RECFO - DU 09 AU 19 MARS 2021

/	/
---	---

RAPPORT

DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

ACTIVITÉS CORPORATIVES -24 MARS 2021 AU 27 AVRIL 2021

24/03/2021	Allocution lors de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale - Association canadienne pour la promotion des héritages africains (ACPHA) en collaboration avec la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et la Commission canadienne pour l'UNESCO
25/03/2021	Rencontre du CODEP Rencontre du CODELF Réunion du CODE <i>Souper bénéfique Espoirs culinaires de la région de la capitale nationale</i>
26/03/2021	Lancement officiel du Point d'accueil francophone (PAF)
29/03/2021	Téléconférence du ministre de l'Éducation avec les présidences des conseils scolaires et les directions de l'éducation
30/03/2021	Rencontre avec André Bolduc, directeur de l'Équipe provinciale de vérification interne Réunion de préparation avec la présidence et la vice-présidence du Conseil <i>Atelier Approfondir la mise en oeuvre du Cadre de leadership de l'Ontario</i> organisé par l'Institut de leadership de l'Ontario
31/03/2021	Rencontre avec les quatre conseils scolaires d'Ottawa, le CTSO et le OSTA
01/04/2021	Téléconférence bimensuelle de la sous-ministre de l'Éducation avec les directions de l'éducation Rencontre extraordinaire du Comité provincial des initiatives ministérielles
05/04/2021	Rencontre avec Dr Vera Etches
06/04/2021	Réunion de préparation avec la présidence et la vice-présidence

	<p>du Conseil</p> <p>Comité de révision des politiques</p>
07/04/2021	<p>Réunion du conseil d'administration de l'ACÉPO</p> <p>Téléconférence du ministre de l'Éducation avec les présidences des conseils scolaires et les directions de l'éducation</p>
08/04/2021	<p>Rencontre avec le personnel du PAVÉ Rencontre avec Santé publique Ottawa Rencontre avec le personnel de l'é.s.p. Omer-Deslauriers</p> <p>Rencontre avec le conseil d'école de l'é.s.p Omer-Deslauriers</p>
12/04/2021	<p>Téléconférence du ministre de l'Éducation avec les présidences des conseils scolaires et les directions de l'éducation</p> <p>Entrevue avec Benjamin Vachet, Radio-Canada sur le passage à l'apprentissage en mode virtuel à compter du 19 avril</p>
14/04/2021	<p>Réunion des directions</p>
16/04/2021	<p>Rencontre du CODEP avec Isabelle Girard, directrice générale de l'ACÉPO</p>
19/04/2021	<p>Téléconférence du ministre de l'Éducation avec les présidences des conseils scolaires et les directions de l'éducation</p>
20/04/2021	<p>Réunion de préparation avec la présidence et la vice-présidence du Conseil</p> <p>Réunion extraordinaire à huis clos du Comité des immobilisations</p>
21/04/2021	<p>Réunion des directions</p> <p>Réunion avec la présidence du Comité de révision des politiques</p> <p>Réunion du Comité consultatif en équité et droits de la personne (CCEDP)</p>
22/04/2021	<p>Rencontre de travail avec l'équipe de gestion du CECCE pour le projet de collaboration des deux écoles secondaires à Kingston</p>

23/04/2021	Réunion du Conseil d'éducation régional
26/04/2021	Téléconférence du ministre de l'Éducation avec les présidences des conseils scolaires et les directions de l'éducation
27/04/2021	Réunion des directions du palier secondaire Réunion de préparation avec la présidence et la vice-présidence du Conseil Comité de révision des politiques Comité plénier à huis clos restreint Comité plénier à huis clos Réunion ordinaire du Conseil

RAPPORT

DE LA PRÉSIDENTE

ACTIVITÉS CORPORATIVES - 17 mars au 27 avril 2021

17/03/2021	Annonce du financement de Patrimoine canadien à la Maison de la Francophonie d'Ottawa, par vidéoconférence
18/03/2021	Midi-conférence de l'ACÉPO concernant les cours en ligne, par vidéoconférence Vidéoconférence avec la DG de l'ACÉPO et D Giguère, SMA (cours en ligne) Vidéoconférence avec la DG de l'ACÉPO et Me P Marshall (cours en ligne)
19/03/2021	Vidéoconférence avec la VP et la DG de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
22/03/2021	Téléconférence du ministre S Lecce avec les présidences et DÉ des conseils scolaires (mise à jour des dossiers prioritaires) Vidéoconférence du MÉO avec plusieurs intervenants, dont l'ACÉPO (cours en ligne)
23/03/2021	Cérémonie de pelletée de terre du projet de construction de l'é.s.p. Mille-Îles, par vidéoconférence Vidéoconférence avec D Giguère, SMA (décloisonnement) Réunion du comité des politiques de l'ACÉPO, par vidéoconférence Vidéoconférence avec la DG de l'ACÉPO et Me P Marshall (cours en ligne) Vidéoconférence avec la VP et la DÉ du CÉPEO (revue de dossiers et préparation de réunions) Réunion ordinaire de mars du CÉPEO, par vidéoconférence
24/03/2021	Vidéoconférence de l'ACÉPO et de l'AFOCSC (cours en ligne)
25/03/2021	Vidéoconférence avec la DG et A Gerson (cours en ligne) Entrevue télévisée avec M H Ratel, de la SRC – Toronto (cours en ligne), par vidéoconférence

26/03/2021	Vidéoconférence avec la VP et la DG de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
29/03/2021	Vidéoconférence avec la DG et A Gerson de l'ACÉPO (tableau de bord du plan stratégique) Réunion du comité des politiques de l'ACÉPO, par vidéoconférence Téléconférence de la SM N Naylor avec les présidences et DÉ des conseils scolaires (mise à jour des dossiers prioritaires)
30/03/2021	Vidéoconférence avec l'ACÉPO et le CSPGNO (Immobilisations) Réunion du comité des finances de l'ACÉPO, par vidéoconférence Vidéoconférence avec P Tessier, S Vachon et la DÉ du CÉPEO (projets prioritaires) Signature d'un affidavit (pénurie d'enseignants) Entrevue téléphonique avec D Leblanc, du journal Le Droit (semaine de relâche) Vidéoconférence avec la VP et la DÉ du CÉPEO (revue de dossiers et préparation de réunions)
31/03/2021	Vidéoconférence de l'ACÉPO avec l'AFOCSC (cours en ligne)
01/04/2021	Vidéoconférence de l'ACÉPO avec l'AFOCSC, la SM N Naylor et le SMA D Giguère (cours en ligne) Vidéoconférence avec l'ACÉPO, et Viamonde (Immobilisations)
06/04/2021	Réunion du comité des politiques de la FNCSF, par vidéoconférence Vidéoconférence avec la VP et la DÉ du CÉPEO (revue de dossiers et préparation de réunions) Réunion du comité des politiques du CÉPEO, par vidéoconférence
07/04/2021	Réunion du CA de l'ACÉPO, par vidéoconférence Vidéoconférence de l'ACÉPO avec plusieurs partenaires (cours en ligne)

	<p>Téléconférence du ministre S Lecce avec les présidences et DÉ des conseils scolaires (mise à jour des dossiers prioritaires)</p> <p>Vidéoconférence de la FNCSF (préparation à la rencontre avec la ministre Joly)</p> <p>Vidéoconférence avec la VP et la DÉ du CÉPEO (dossier prioritaire)</p>
08/04/2021	<p>Réunion du comité des politiques de l'ACÉPO, par vidéoconférence</p> <p>Vidéoconférence de la FNCSF avec la ministre fédérale M Joly (modernisation de la Loi sur les langues officielles)</p>
09/04/2021	Vidéoconférence avec la VP et la DG de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)
12/04/2021	Vidéoconférence de l'ACÉPO avec l'AFOCSC et TFO (cours en ligne)
15/04/2021	Vidéoconférence de l'ACÉPO et Le CLÉ (immobilisations)
16/04/2021	<p>Réunion du comité des politiques de l'ACÉPO, par vidéoconférence</p> <p>Entrevue téléphonique avec P Mathieu, du journal Le Voyageur (coupures à l'Université Laurentienne)</p>
19/04/2021	<p>Vidéoconférence avec la présidente et le DG du CCJL (dossiers prioritaires)</p> <p>Téléconférence du ministre S Lecce avec les présidences et DÉ des conseils scolaires (mise à jour des dossiers prioritaires)</p>
20/04/2021	<p>Réunion du CA de l'ACÉPO, par vidéoconférence*</p> <p>Vidéoconférence avec la VP et la DÉ du CÉPEO (revue de dossiers et préparation de réunions)*</p> <p>Réunion du comité des immo du CÉPEO, par vidéoconférence*</p>
21/04/2021	Vidéoconférence de l'ACÉPO avec l'AFOCSC et l'AEFO (cours en ligne et pénurie d'enseignants)*
22/04/2021	Réunion du CE de la FNCSF, par vidéoconférence*
23/04/2021	Vidéoconférence avec la VP et la DG de l'ACÉPO (revue de dossiers et préparation de réunions)*

26/04/2021	<p>Vidéoconférence de l'ACÉPO avec l'AFOCSC et TFO (cours en ligne)*</p> <p>Réunion du comité de gouvernance de l'ACCCS, par vidéoconférence*</p> <p>Téléconférence du ministre S Lecce avec les présidences et DÉ des conseils scolaires (dossiers prioritaires)*</p>
27/04/2021	<p>Vidéoconférence du SMA D Giguère avec l'ACÉPO et l'AFOCSC (priorités des CSLF pour le PLOÉ)*</p> <p>Vidéoconférence du ministre S Lecce avec les présidences et DG des associations de conseils scolaires (dossiers prioritaires)*</p> <p>Vidéoconférence avec la VP et la DÉ du CÉPEO (revue de dossiers et préparation de réunions)*</p> <p>Réunion ordinaire d'avril du CÉPEO, par vidéoconférence*</p>

*activités prévues après le 19 avril